

Atlas cartographique des réformes prioritaires

Agriculture



Culture - Sport



Éducation - Jeunesse



Économie - Emploi



Logement



Santé - Famille - Handicap



Services publics et territoires

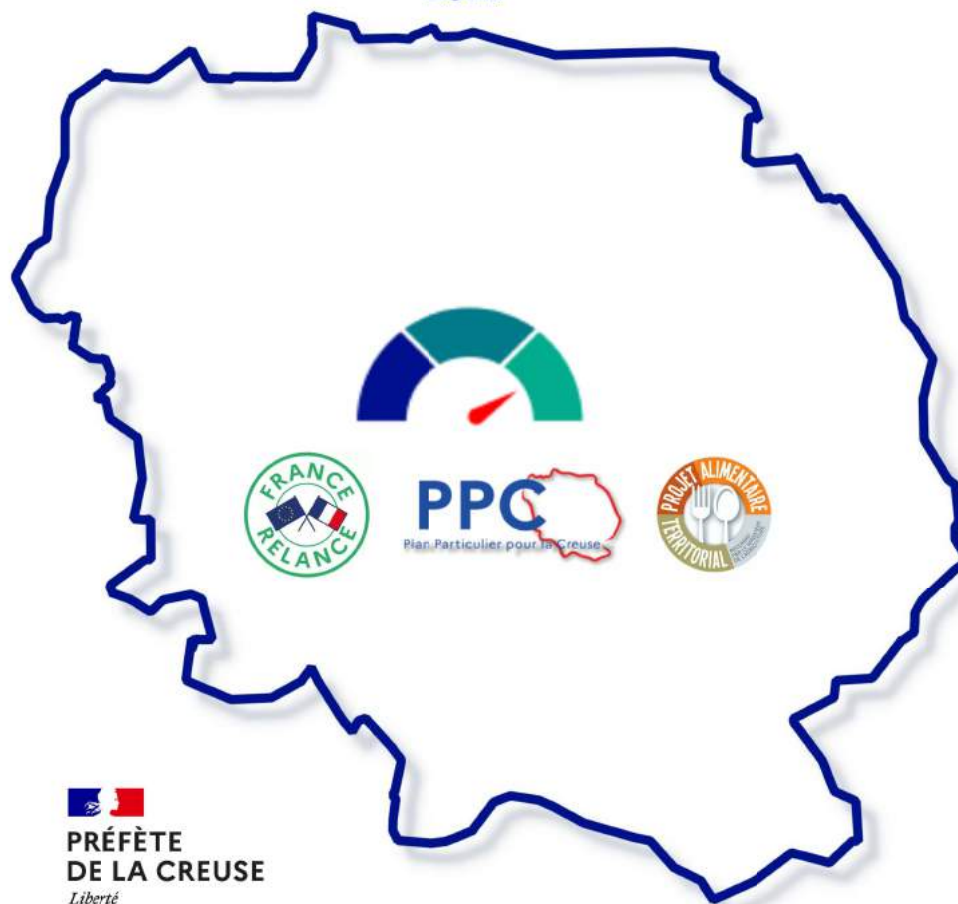


Transition écologique



Direction Départementale des Territoires
de la Creuse

2022




**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte

Parmi les 82 réformes prioritaires identifiées comme revêtant un enjeu plus particulier au regard de leur impact sur la vie quotidienne des Français, 73 sont déclinées à l'échelle du département de la Creuse et 36 font l'objet d'un suivi particulier au niveau national via un « baromètre des politiques prioritaires du Gouvernement », présenté par le ministère de la transformation et de la fonction publique, et actualisé chaque trimestre. Les réformes prioritaires sont également classées au sein de 10 thématiques.

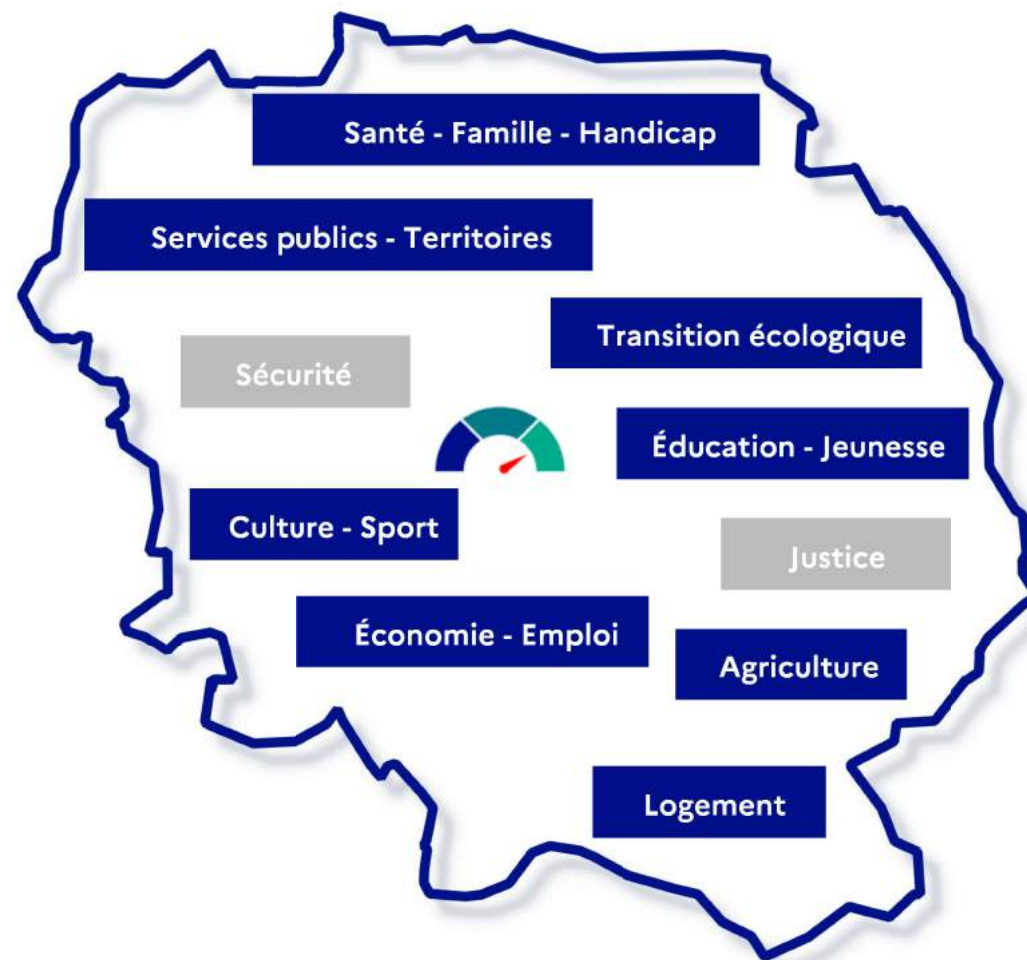
Les **réformes prioritaires (RP)** sont déclinées et suivies au niveau territorial par la Préfecture de la Creuse et les services de l'Etat, et complétées par les **projets structurants (PS)**, spécifiques au département. Elles sont renforcées par le Plan Particulier pour la Creuse* (PPC). Ce plan aide les projets portés par le territoire, dans le cadre d'une contractualisation spécifique entre l'Etat et les territoires. Le PPC s'articule autour de 5 axes majeurs, afin de concevoir des projets mettant en avant les atouts du territoire et ses capacités de croissance. Le PPC est une démarche d'accompagnement, de coordination et d'ingénierie auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs creusois.

Certaines réformes prioritaires sont en lien avec le plan FranceRelance, lancé en 2020, avec 117 mesures. FranceRelance a pour objectif d'aider aux investissements, sur 2 ans, afin de dynamiser l'économie des pays européens, suite à la crise sanitaire du Covid 19. Pour la France, c'est 100 milliards d'euros d'investissement mis en œuvre pour l'ensemble du pays, dont 40 milliards de contribution européenne.

* <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance-et-Plan-Particulier-pour-la-Creuse/Le-Plan-Particulier-pour-la-Creuse-pour-revitaliser-le-departement/Plan-Particulier-pour-la-Creuse>

Avertissement

L'ensemble des réformes prioritaires ne peut faire l'objet d'une représentation cartographique. Ainsi, les cartes présentées dans ce document ne permettent d'illustrer que certaines d'entre elles. Seules certaines réformes relevant des thématiques indiquées sur un fond de couleur sont illustrées dans ce document.



SOMMAIRE

1.

Agriculture

A1 : Sécuriser les aides PAC (politique agricole commune)

A2 : Favoriser les nouvelles installations d'agriculteurs

A3 : Agriculteurs engagés dans une démarche certifiée de transition agro-écologique

2.

Culture - sports

Accompagner les initiatives pour renforcer l'attractivité de la Creuse et leur mise en tourisme

CS1 : La Creuse : un site touristique « vert et bleu » avec des activités « nature »

CS2 : Circuits de randonnées

CS3 : Sites culturels et touristiques

3.

Éducation - Jeunesse

EJ1 : Développer l'engagement citoyen des jeunes

4.

Économie - Emploi

Accompagner le rebond économique du territoire et viser la reprise démographique

EE1 : Les bénéficiaires de FranceRelance

EE2 : Le plan alimentaire territorial (PAT) : la restauration collective

EE3 : Les autorités organisatrices de mobilité

EE4 : Les emplois

5.

Logement

Accélérer la rénovation énergétique des logements

L1 : MaPrimRenov

L2 : Passoires énergétiques

6.

Santé – Famille - Handicap

SFH1 : Développer l'attractivité médicale du département pour mieux répondre aux besoins des populations

7.

Services publics - Territoire

SPT1 : Assurer une bonne couverture Internet fixe et téléphonie mobile

SPT2 : Déployer une offre France Services sur tous les territoires

SPT3 : Déployer le programme cœurs de ville (ORT)

SPT4 : Accompagner le renforcement des centralités (PVD)

8.

Transition écologique

TE1 : Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols (avancement des documents d'urbanisme)

TE2 : Garantir les conditions d'un partage apaisé des ressources en eau (cours d'eau ZNT, SDAEP, les étangs, investissements alimentation en eau potable et eaux usées)

TE3 : énergie renouvelable : schéma départemental

TE4 : Evolution des surfaces : artificialisation, surfaces agricoles et forestières

Les **réformes prioritaires (RP)** sont en gras souligné vert

Les **projets structurants (PS)** sont en gras italique vert

Agriculture

A1

Sécuriser les aides PAC (politique agricole commune)

Les paiements de la Politique Agricole Commune (PAC) s'élèvent à 130 M€ par an et sont importants pour l'économie creusoise, les exploitants et les familles qui en dépendent (3300 bénéficiaires environ). L'agriculture creusoise, premier employeur du département avec 12 % des actifs, fait vivre plus d'un quart de la population départementale.

Concernant les mises en paiement des aides découplées (acompte en octobre et solde en décembre), l'objectif est de payer 99 % des exploitants dans les délais. Les agents en charge des aides PAC sont vigilants pour anticiper l'instruction qui ne doit pas bloquer ces paiements.

La mise en paiement des MAEC (Mesure Agro Environnementale et Climatique), des aides à la conversion en agriculture biologique ainsi que les dossiers avec un contrôle sur place font aussi l'objet d'un suivi particulier.

Montant 1er pilier : $\approx 93\,164\,573\text{€}$

Montant perçu en euro (aide 1er pilier) :

1 046 - 206 693

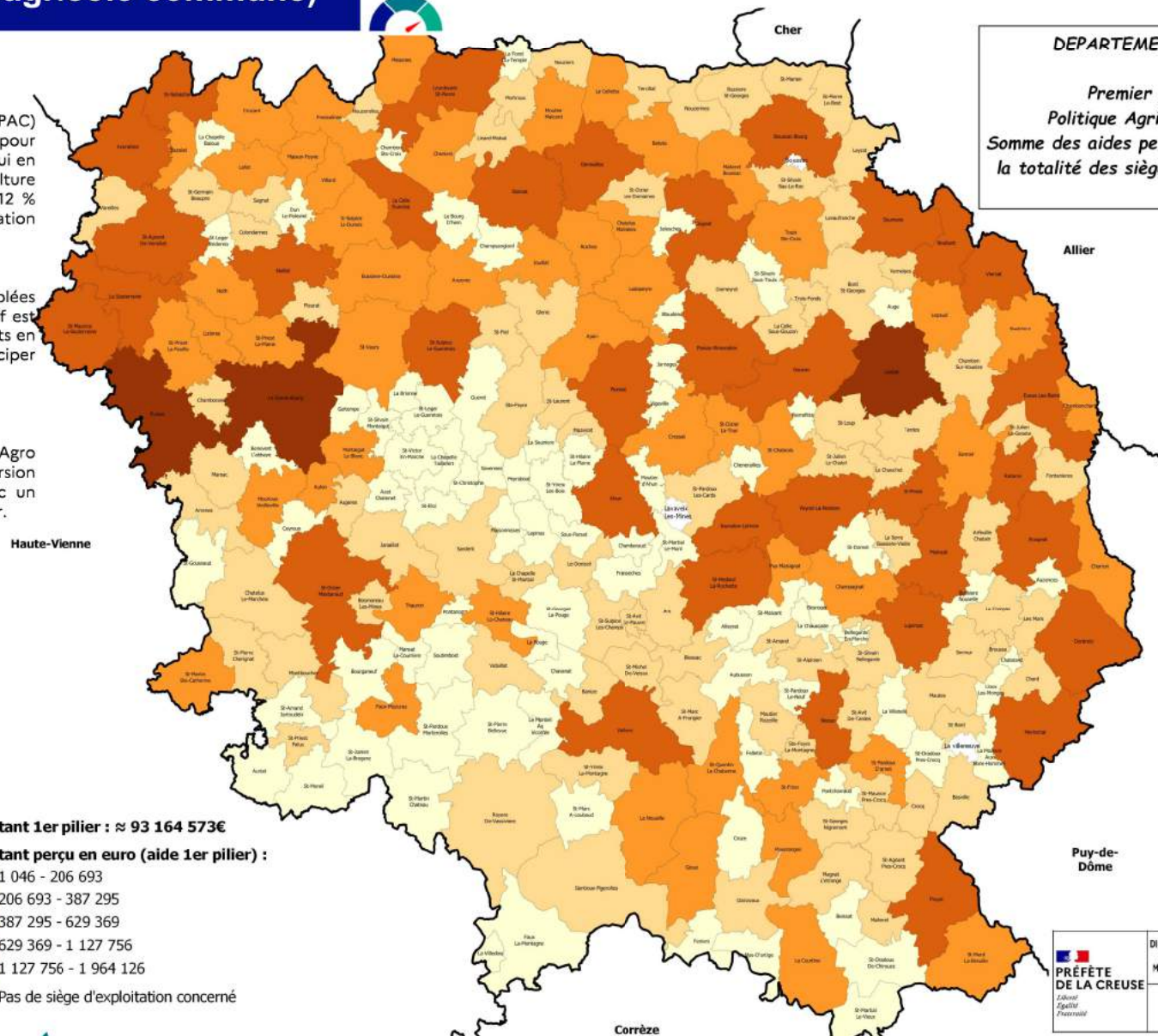
206 693 - 387 295

387 295 - 629 369

629 369 - 1 127 756

1 127 756 - 1 964 126

Pas de siège d'exploitation concerné



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Premier pilier des aides
Politique Agricole Commune (PAC)
Somme des aides perçues sur la commune, pour
la totalité des sièges d'exploitation recensés
2020

Agriculture

La politique de développement rural de l'Union Européenne (EU) a pour objectif de soutenir les zones rurales et de relever les nombreux défis économiques, environnementaux et sociétaux du XXI^e siècle.

Dispositif clef du second pilier de la politique agricole commune (PAC) et de la politique de développement rural, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques.

Ainsi, l'ICHN vise à maintenir une agriculture viable dans des zones fragiles. Chaque année, l'ICHN apporte une compensation financière venant corriger les différences de revenus entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste du territoire.

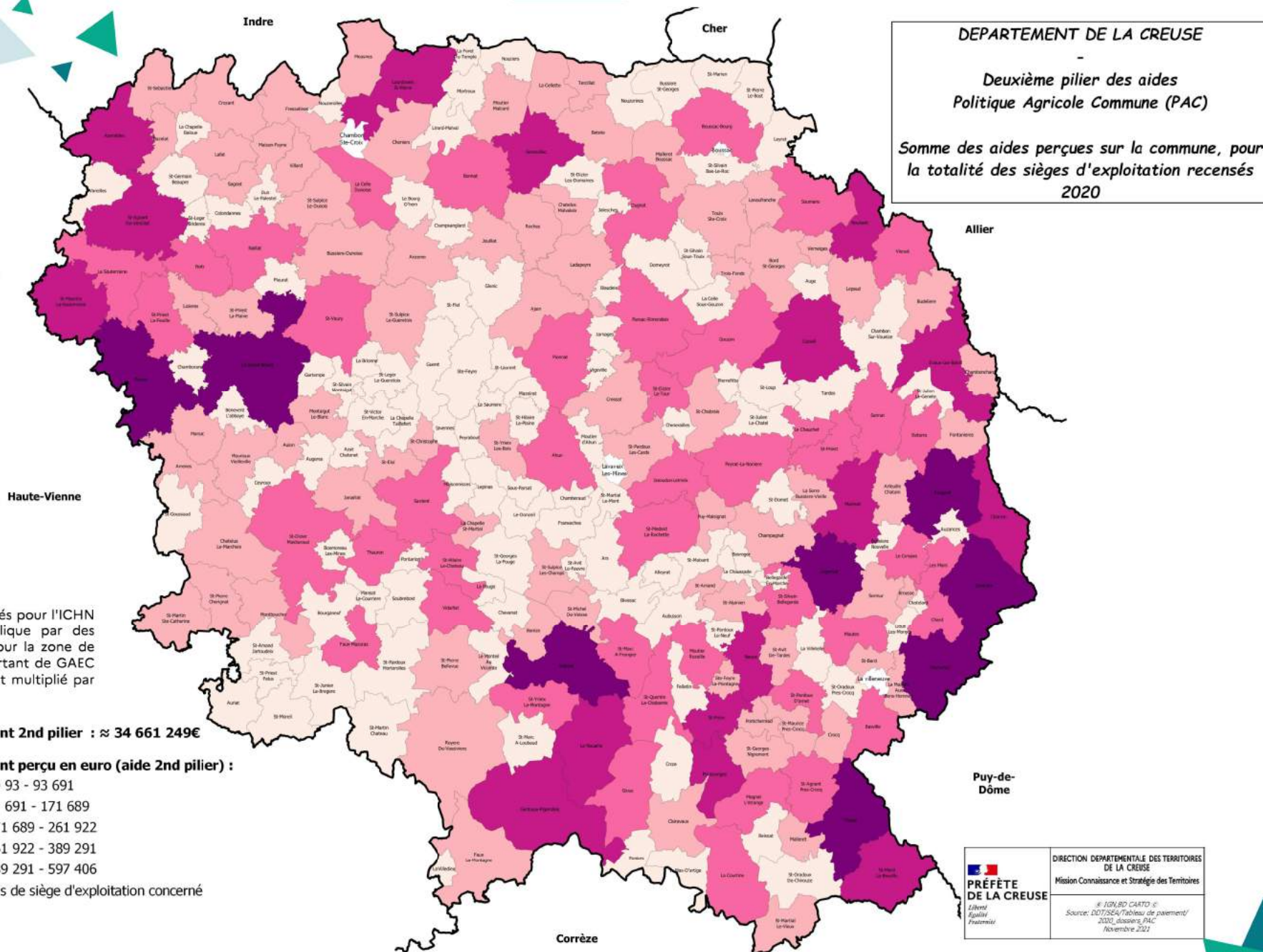
La concentration de montants élevés pour l'ICHN dans le sud de la Creuse s'explique par des montants à l'hectare supérieurs pour la zone de Montagne et par un nombre important de GAEC pour lesquels le plafond d'aides est multiplié par le nombre d'associés.

Montant 2nd pilier : ≈ 34 661 249€

Montant perçu en euro (aide 2nd pilier) :

- 50 93 - 93 691
- 93 691 - 171 689
- 171 689 - 261 922
- 261 922 - 389 291
- 389 291 - 597 406

□ Pas de siège d'exploitation concerné



Favoriser les nouvelles installations d'agriculteurs

Le nombre d'installation de jeunes agriculteurs a fortement augmenté en 2021 : 69 dotations jeunes agriculteurs (DJA) ont été attribuées fin 2021 contre 25 fin 2020, année impactée par la crise sanitaire.

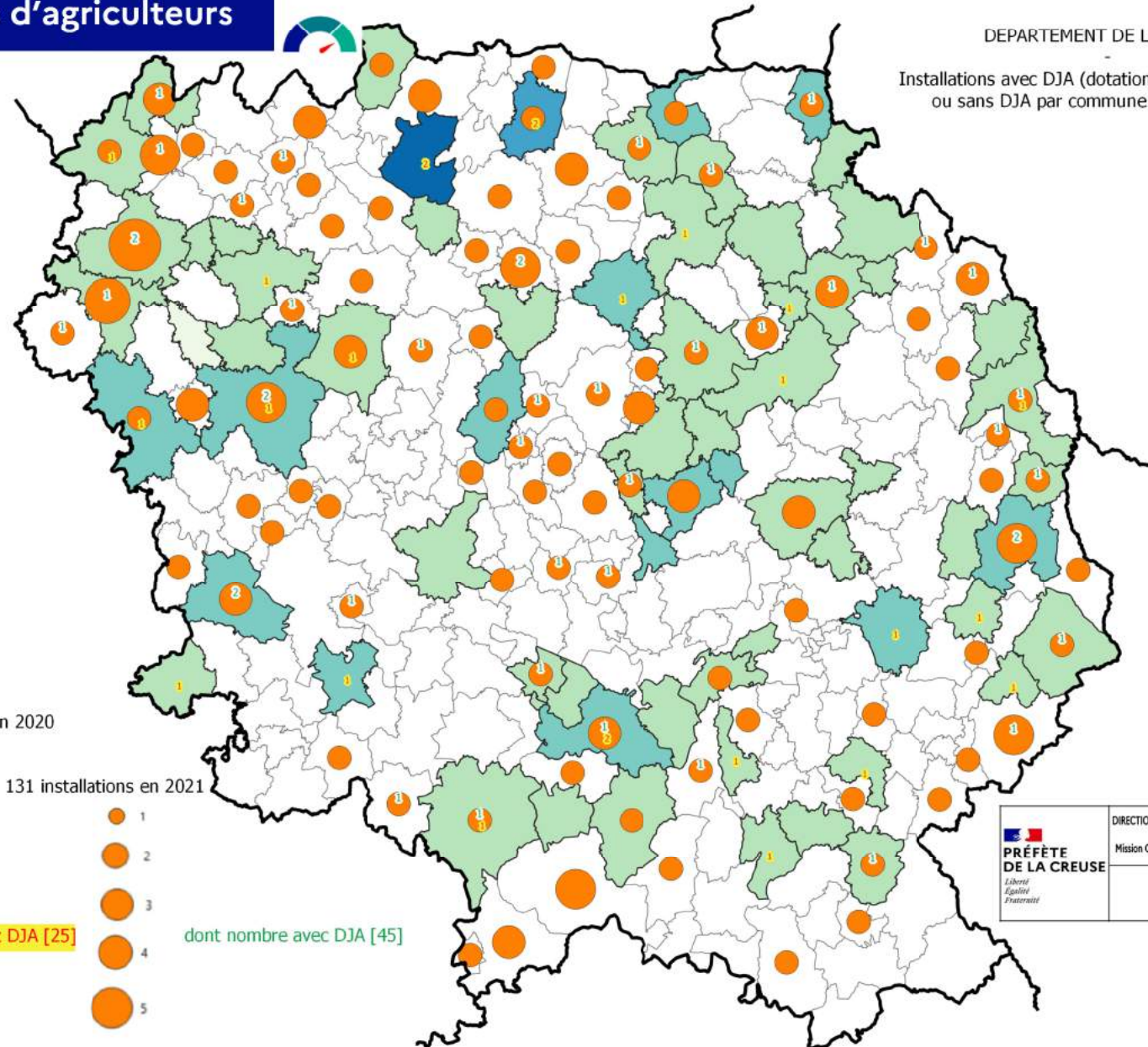
Malgré ces bons chiffres, le problème essentiel reste que l'installation ne compense pas les départs puisque deux départs sur trois ne sont pas remplacés. L'enjeu du renouvellement des agriculteurs est majeur dans le département car un exploitant individuel sur deux est un exploitant de plus de 55 ans. La disponibilité du foncier pour l'installation qui se retrouve en concurrence avec l'agrandissement est une problématique où le contrôle des structures et la CDOA tentent d'apporter une réponse.

Entre 2016 et 2021, le nombre de dossiers déposés au titre de la PAC a baissé de 9.3 % (330 exploitations), illustrant la prédominance de l'agrandissement des exploitations sur l'installation de nouveaux agriculteurs

Les différentes actions mises en place (plateforme de financement participatif, aides de la SAFER, actions du Pôle Accueil Installation Transmission de la Chambre d'agriculture, ...), ainsi que la diversification des installations doivent permettre en 2022 d'atteindre la cible de 60 nouvelles installations.

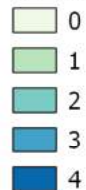
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Installations avec DJA (dotation jeunes agriculteurs) ou sans DJA par commune en 2020 et 2021



LEGENDE

86 installations en 2020



131 installations en 2021



dont nombre avec DJA [25]

dont nombre avec DJA [45]

<p>PREFÈTE DE LA CREUSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Connaissance et Stratégie des Territoires</p>
	<p>© IGN, geofla © MSA, SEA août 2022</p>

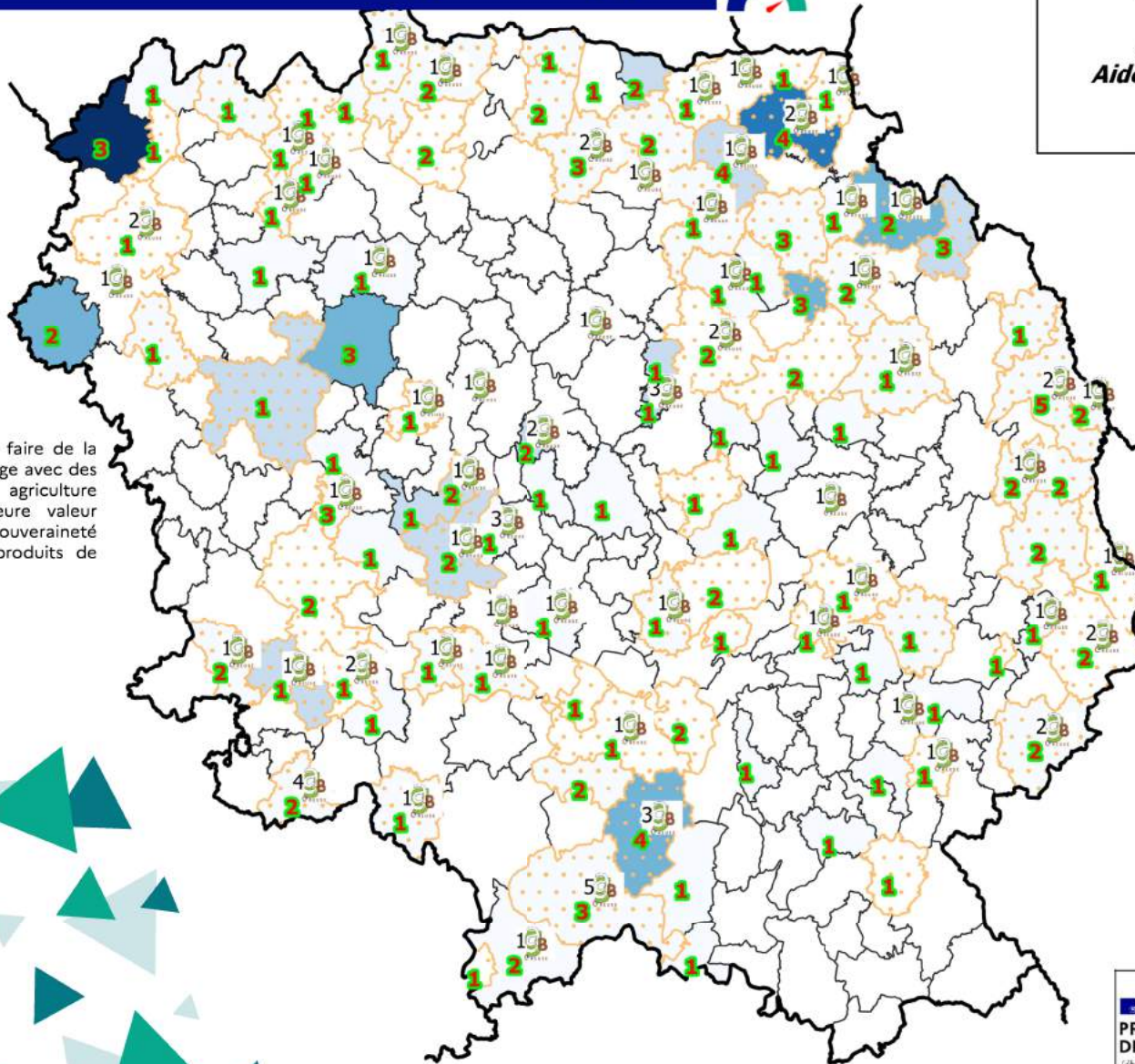
Agriculture

A3

Agriculteurs engagés dans une démarche certifiée de transition agro-écologique

L'agriculture creusoise est un secteur économique de premier plan du département avec 12 % des actifs. Cette agriculture reposant essentiellement sur l'élevage bovin extensif a construit une identité du territoire ; elle a façonné les paysages et préservé le milieu naturel, lui conservant sa nature bocagère, largement préservée de l'impact des traitements phytosanitaires.

L'objectif, voire le pari, est donc de faire de la Creuse une terre de polyculture élevage avec des exploitations porteuses d'une agriculture diversifiée génératrice d'une meilleure valeur ajoutée, contributrice de la souveraineté alimentaire locale en offrant des produits de qualité et de proximité.



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Agriculture biologique (2020)
Aides PAC pour conversion et maintien
Adhérents GAB23*

LEGENDE

Aides PAC pour maintien agriculture bio

Aides PAC pour la conversion en Bio

< 20 000 €

20 000 < 40 000 €

40 000 < 60 000 €

60 000 < 80 000 €

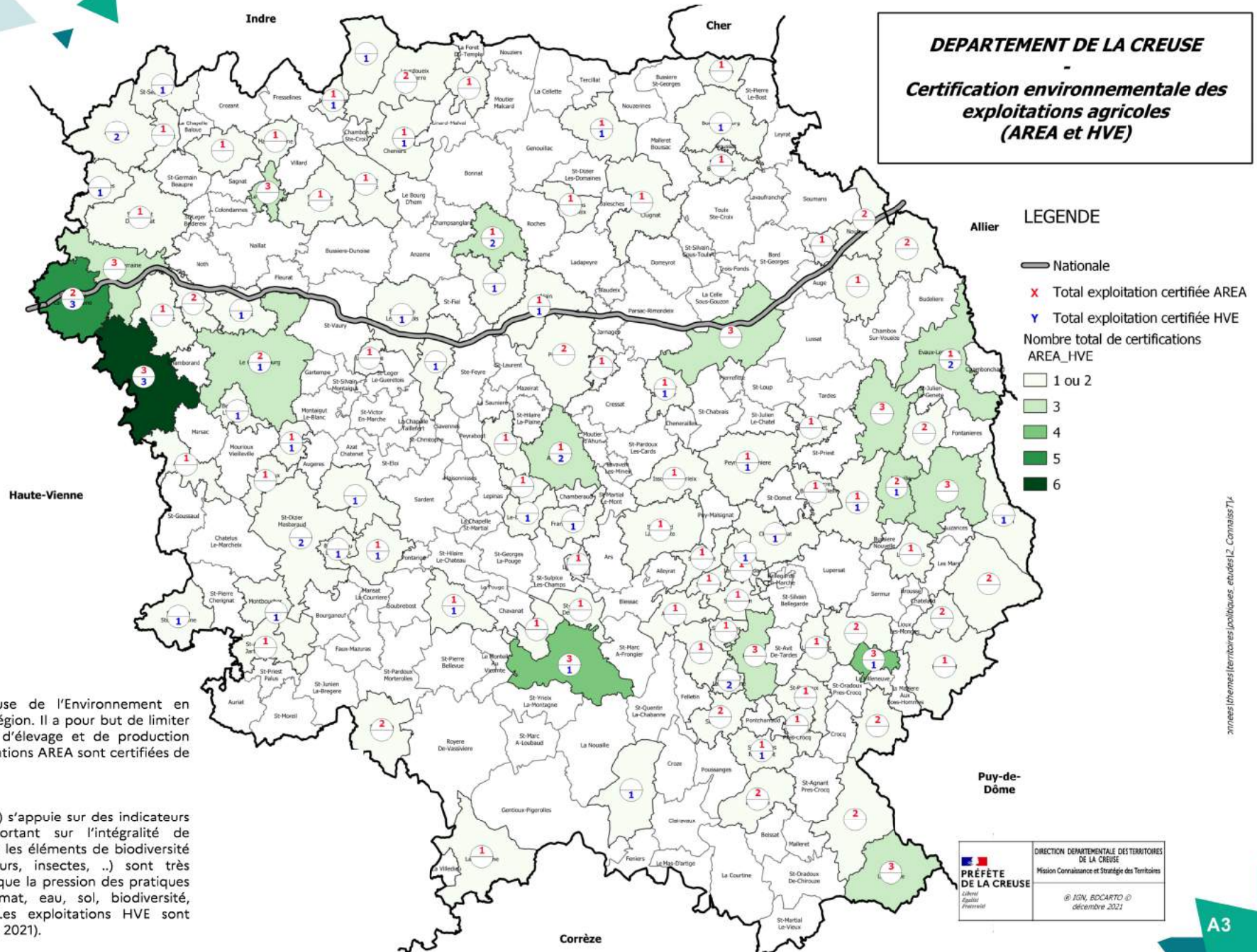
80 000 < 100 000 €

1 Nombre d'Agriculteur adhérent à GAB23* [79]

1 Nombre agriculteurs Bio (PAC)- [159]

(*) : Groupe creusoise adhérent à la fédération régionale d'agriculture biologique de la Nouvelle-Aquitaine

Agriculture

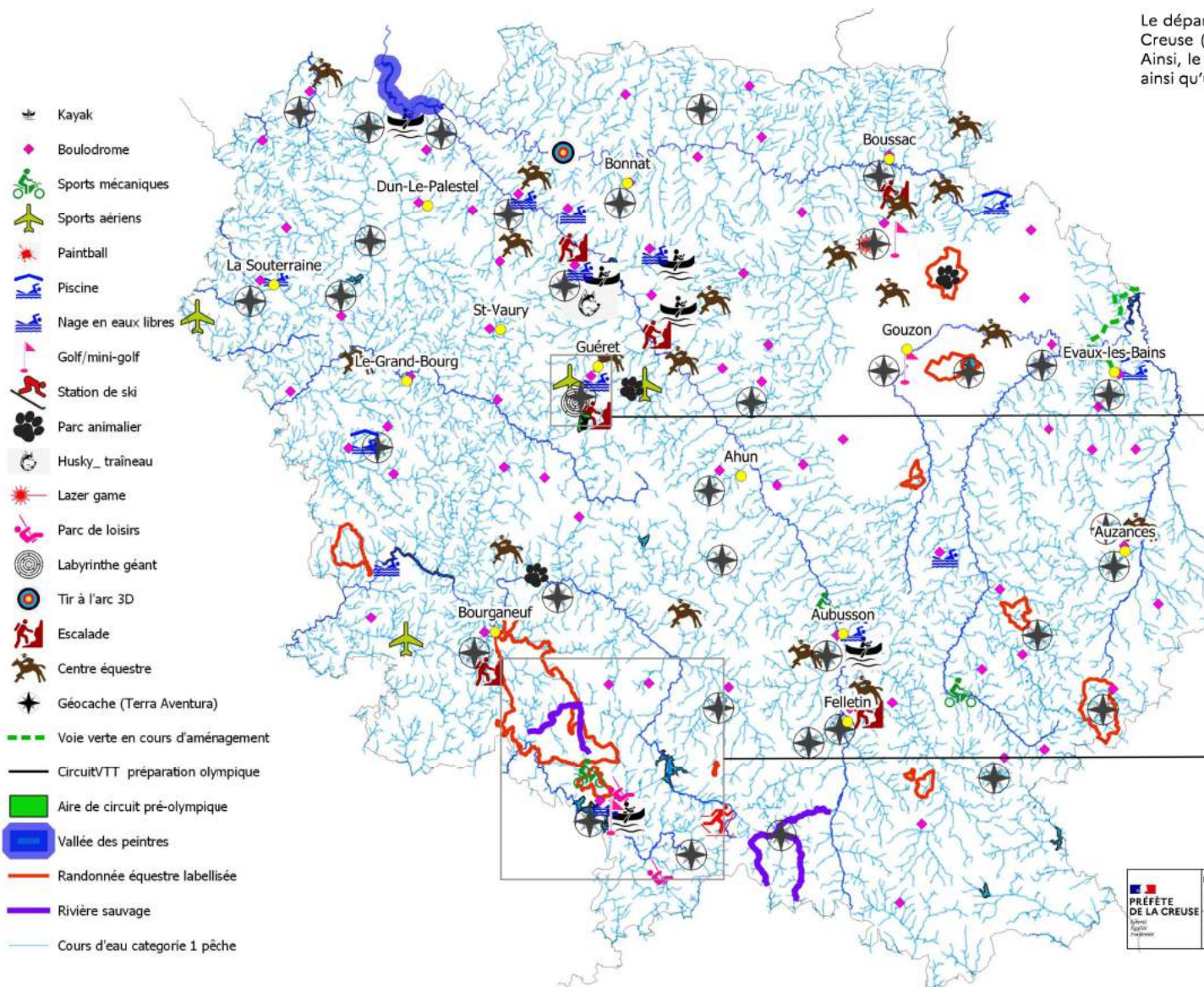


Le programme Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA) est développé par la Région. Il a pour but de limiter l'impact de l'activité des exploitations d'élevage et de production végétale sur le milieu naturel. Les exploitations AREA sont certifiées de niveau 2 (119 exploitations fin 2021).

La Haute Valeur Environnementale (HVE) s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale portant sur l'intégralité de l'exploitation. Elle permet d'attester que les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes, ..) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum. Les exploitations HVE sont certifiées de niveau 3 (52 exploitations fin 2021).

CS1

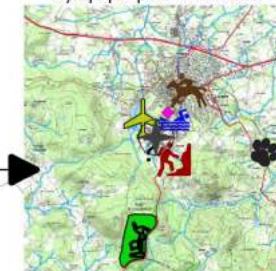
La Creuse : un site touristique « vert et bleu » avec des activités « nature »



Le département est riche en sites naturels. Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse (PPC) de nombreuses actions complètent celles des réformes prioritaires. Ainsi, le PPC prévoit de faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert ainsi qu'une grande capitale du sport et des loisirs de nature.



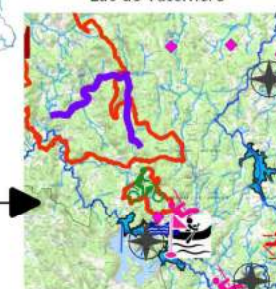
Guéret et le centre de préparation olympique pour les JO2024



La commune de Guéret est accompagnée dans sa démarche de labellisation d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, dans la discipline VTT.

Le PPC permet également de développer une offre de tourisme inclusif pour les personnes en situation de handicap, grâce notamment à la mise en accessibilité de l'étang des Landes.

Lac de Vassivière



Culture - sports

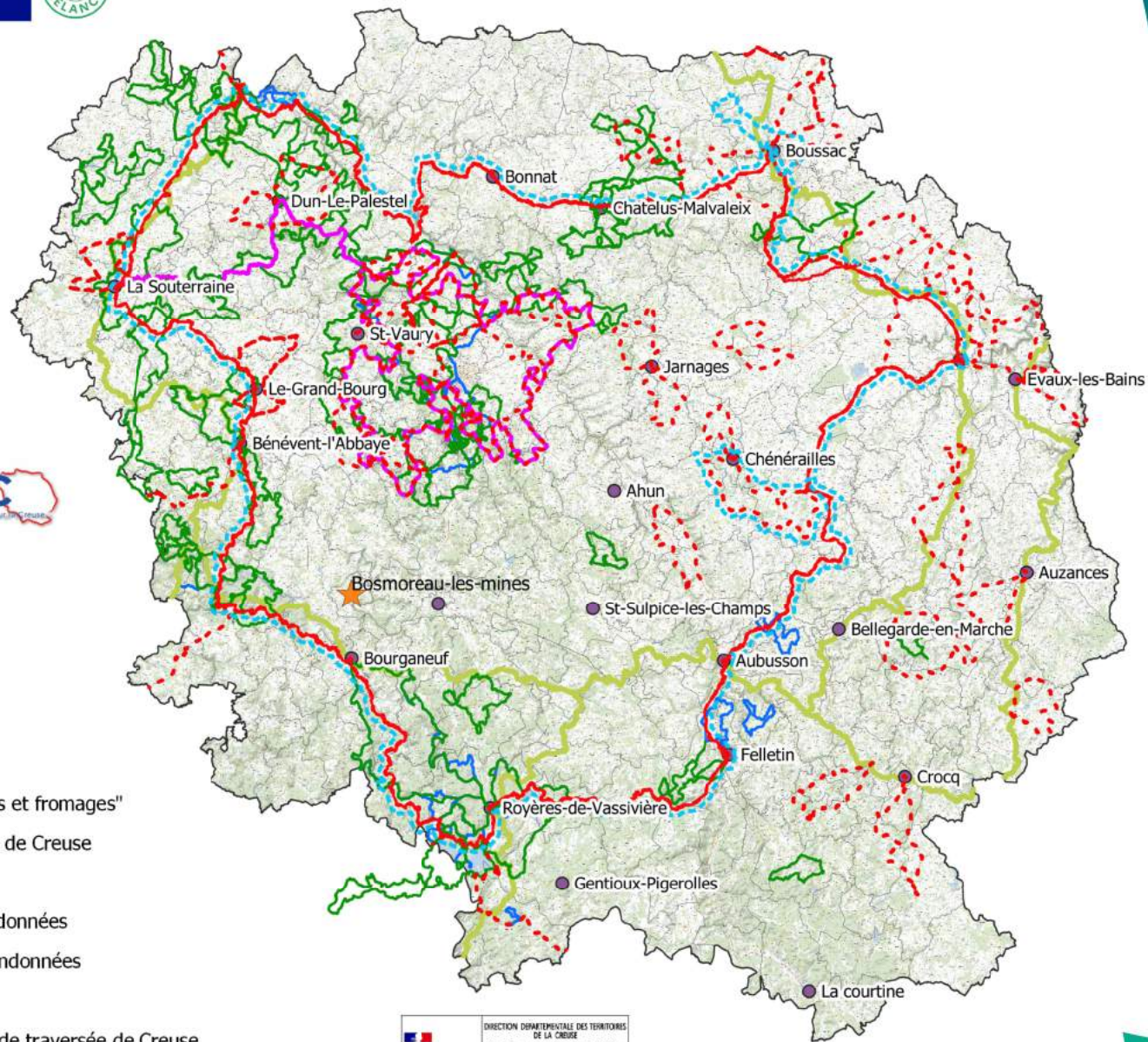
CS2

Circuits de randonnées



Le Plan Particulier pour la Creuse (PPC) soutient la création de la voie verte cyclable entre Montluçon et Evaux-les-Bains. Il aide également les collectivités locales pour la mise en place d'une année du cyclotourisme et à l'accueil du Tour de France en 2023.

Il est également prévu d'accompagner diverses actions comme le soutien des projets du Parc naturel régional de Millevaches pour la valorisation d'un tourisme sportif de plein nature, avec le développement d'une application « rando-millevaches » et la création d'aire de bivouac.



- Label "vélos et fromages"
- Vélo - Tour de Creuse
- Véloroute
- Petites randonnées
- Grandes randonnées
- VTT
- VTT - Grande traversée de Creuse
- vélorail

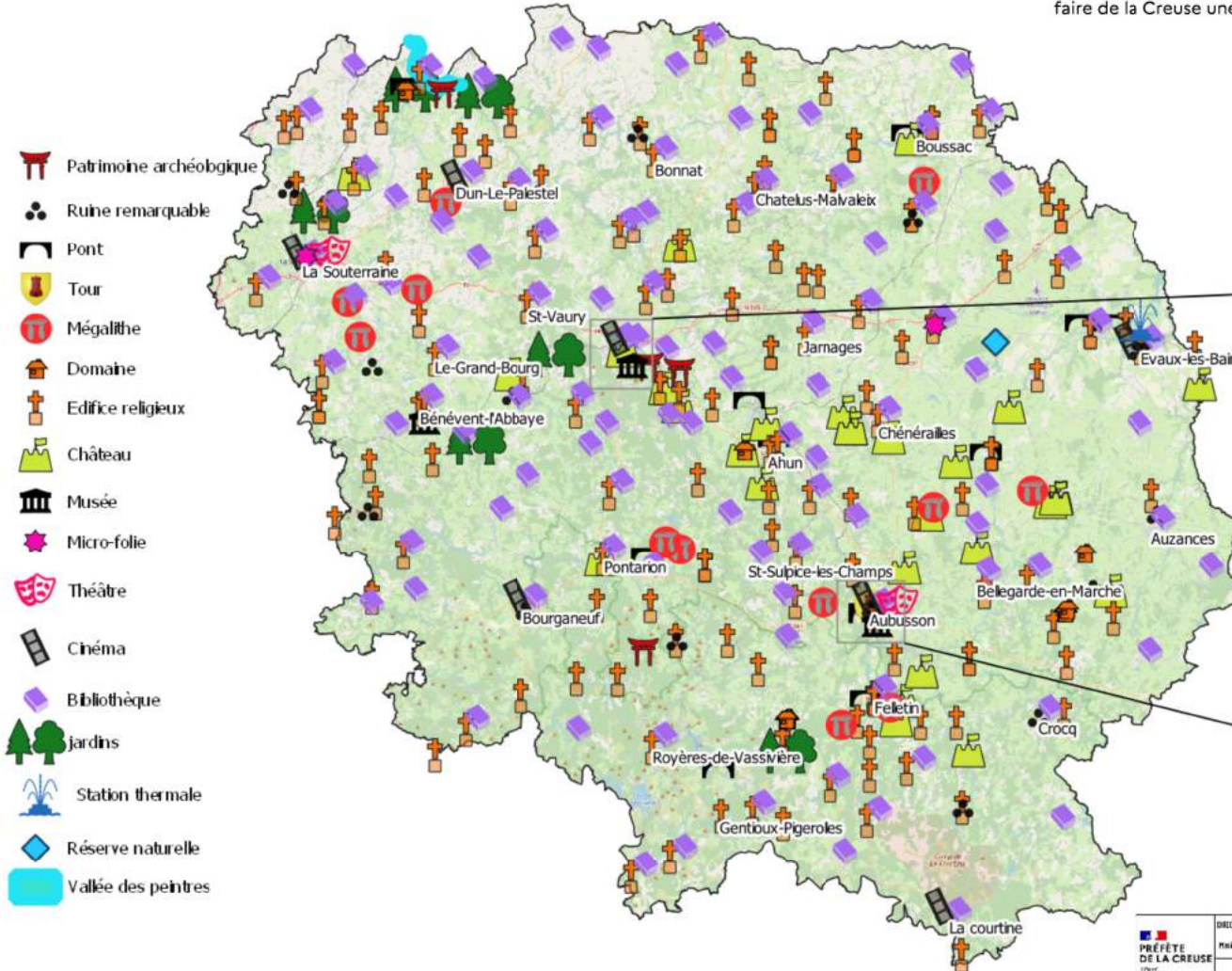
Culture - sports

CS3

Sites culturels et touristiques



Le département est riche en patrimoine et activités culturelles. Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse (PPC) de nombreuses actions complètent celles des réformes prioritaires. Ainsi, le PPC prévoit de faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel.



Le PPC soutient le projet de rénovation de la Cité internationale de la tapisserie. Il aide le Conseil Départemental dans la structuration de « la vallée des peintres » en tant que destination phare du tourisme culturel en lien avec la Cité de la tapisserie d'Aubusson, dont il aide le projet de rénovation.



La redynamisation et la rénovation de la station thermale d'Évaux-les-Bains sont également aidées, comme la rénovation de villages de vacances et la requalification de l'offre touristique autour de Vassivière.

DIRECTORAT DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
PRÉFÈTE DE LA CREUSE
 Marie-Cécile BOUTIER
 (E) 04 75 40 40 00
 Direction Préfectorale de la Creuse
 novembre 2021

Éducation - Jeunesse

EJ1

Développer l'engagement citoyen des jeunes

Dans le département, les principales difficultés susceptibles d'avoir fait obstacle à l'atteinte de la cible 2021 pour le Service Civique sont la crise sanitaire, l'ampleur de la montée en charge attendue, les difficultés de recrutement résultant de la situation du tissu associatif, la multiplicité de l'offre de dispositifs proposée aux jeunes et les complexités liées à la mise en œuvre, au sein des services déconcentrés, de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, de la montée en charge du service national universel (SNU) et du volume des effectifs disponibles.

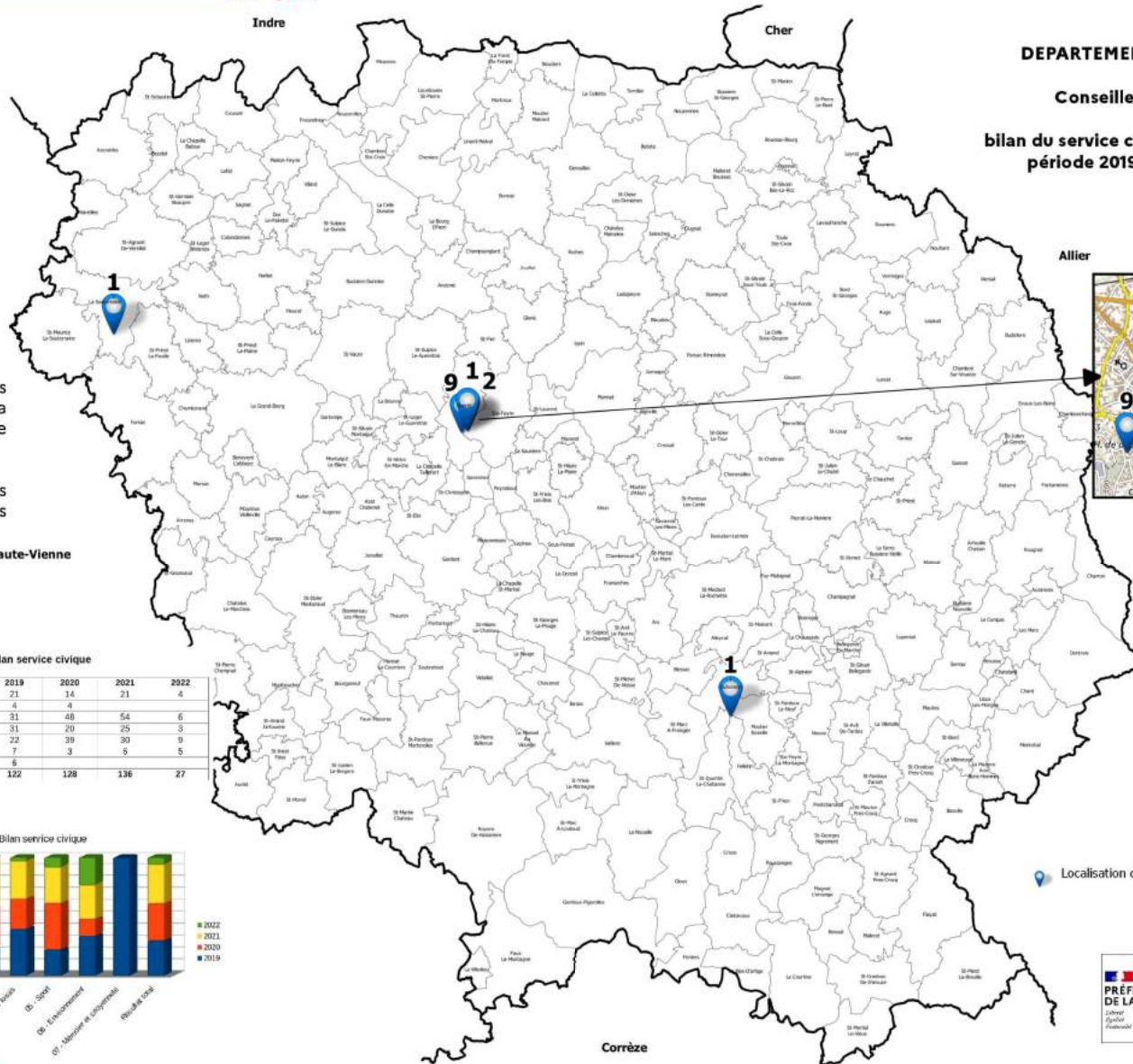
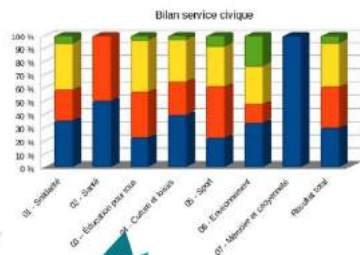
L'année 2021 a été marquée par un nombre national de postes agréés sans précédent, la poursuite de cette dynamique et sa traduction en recrutements reposera en 2022 sur une série de leviers d'ores et déjà identifiés et en cours de déploiement.

La Réserve civique a été impactée par les mêmes phénomènes même si là également la dynamique est enclenchée et les acteurs locaux mobilisés pour déployer cette politique prioritaire.



Bilan service civique

	2019	2020	2021	2022
01 - Solidarité	21	14	21	6
02 - Santé	4	4		
03 - Éducation pour tous	31	48	54	6
04 - Culture et loisirs	31	20	25	3
05 - Sport	22	39	30	9
06 - Environnement	7	3	5	5
07 - Mémoire et citoyenneté	6			
Résultat total	122	128	136	27



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Conseillers numériques
et
bilan du service civique en Creuse sur la
période 2019 - 2022 (en cours)



Localisation des conseillers numériques

Économie - Emploi

EE1

Les bénéficiaires de FranceRelance



Le dispositif FranceRelance regroupe 117 mesures, pour 100 milliards d'euros d'investissement mis en œuvre pour l'ensemble du pays, dont 40 milliards de contribution européenne, pour 2 ans : de 2020 à 2022. Le plan FranceRelance repose sur 3 piliers : l'écologie, la cohésion et la compétitivité. En Creuse, hors dossiers individuels, 1088 projets ont été aidés pour un montant de 37,6 millions, à fin juin 2021 (soit environ 330 €/habitant).

Le premier pilier doit permettre la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments avec notamment MaPrimRénov, transformation des exploitations agricoles (avec, par exemple, l'accompagnement des entreprises agricoles certifiées « haute valeur environnementale » (HVE), les projets alimentaires territoriaux (PAT), investissement dans les technologies de demain, ..).

La compétitivité, deuxième pilier de FranceRelance, doit permettre une reconquête industrielle de la France. Sont particulièrement visées les industries stratégiques comme l'automobile, la santé, l'agro-alimentaire, l'aéronautique, mais également les nouvelles filières (biotechnologie, hydrogène, ...). La transition numérique est indispensable dans ce contexte.

FranceRelance aide les entreprises à investir dans ce domaine. Valoriser le patrimoine culturel français doit également stimuler le développement économique et le rayonnement de notre culture.

La cohésion constitue le 3ème pilier de FranceRelance. Dans ce cadre, des moyens sont engagés en faveur de l'emploi, auprès des associations aidant les plus précaires, à travers des mesures spécifiques telles que « un jeune, une solution », ou des dispositifs de soutien aux territoires : création ou aménagement de centres médicaux de proximité, développer l'inclusion, en favorisant l'accès au travail des personnes en situation de handicap.

Département de la Creuse

France Relance :
Nombre de dossiers et subventions versées
par commune
de septembre 2020 à juin 2022

Dossiers de soutien à l'investissement,
hors guichets de fonctionnement

LEGENDE

Subventions par communes

500 € - 144 000 €

144 000 € - 495 000 €

495 000 € - 1 200 000 €

1 200 000 € - 400 000 €

400 000 € - 5 744 293 €

Subventions par structures (€)

Administration

Associations

Collectivités

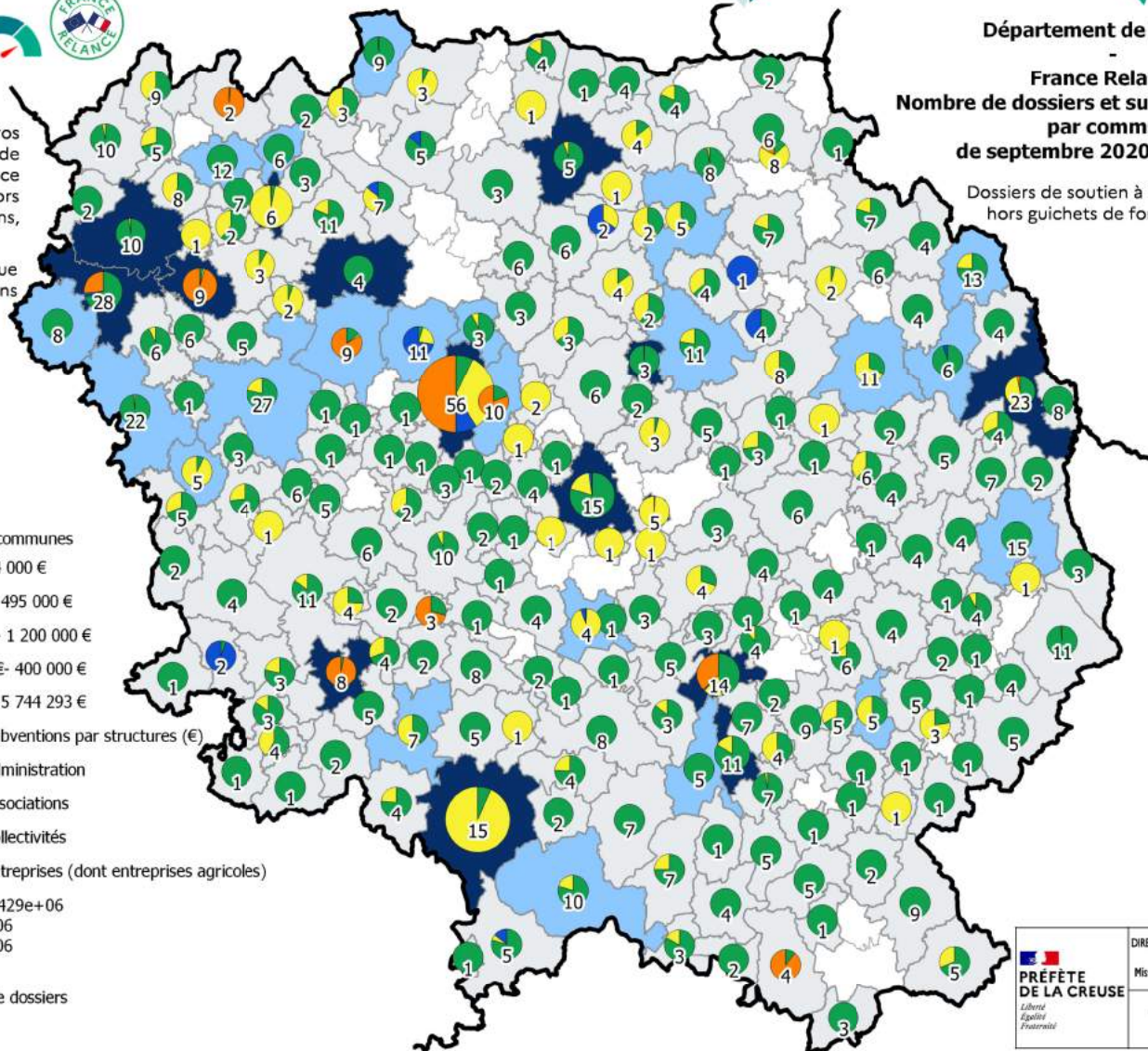
Entreprises (dont entreprises agricoles)

5.74429e+06

4e+06

2e+06

1 : Nombre total de dossiers



Économie - Emploi

Département de la Creuse

France Relance : axe cohésion
Montants pour l'axe et montant total (€)
par commune
de septembre 2020 à juin 2022

Dossiers de soutien à l'investissement,
hors guichets de fonctionnement

LEGENDE

Montants subventions axe cohésion

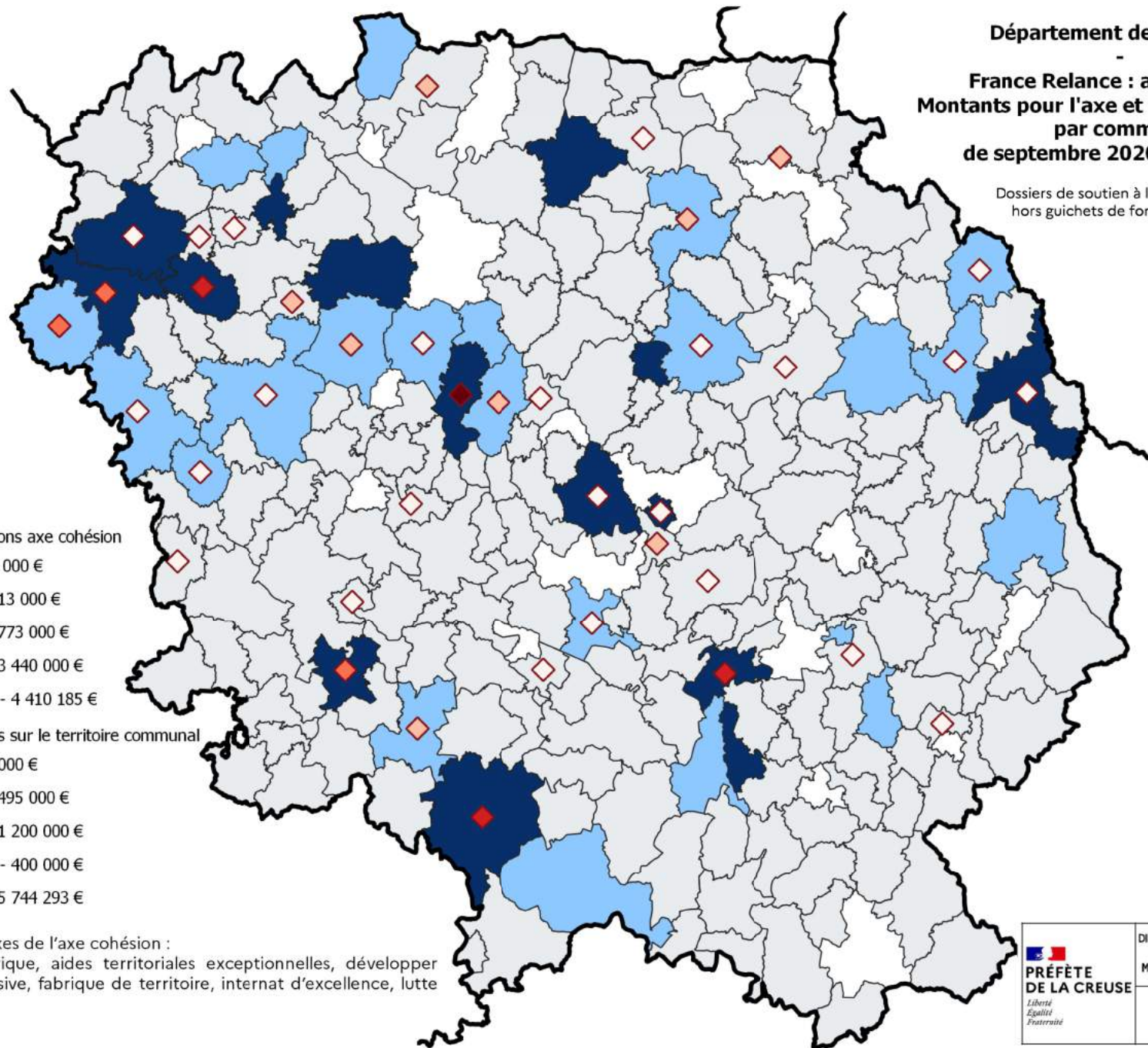
- ◇ 6 000 € - 99 000 €
- ◇ 99 000 € - 313 000 €
- ◇ 313 000 € - 773 000 €
- ◇ 773 000 € - 3 440 000 €
- ◇ 3 440 000 € - 4 410 185 €

Subventions totales sur le territoire communal

- 500 € - 144 000 €
- 144 000 € - 495 000 €
- 495 000 € - 1 200 000 €
- 1 200 000 € - 400 000 €
- 400 000 € - 5 744 293 €

Actions et sous axes de l'axe cohésion :

Conseiller numérique, aides territoriales exceptionnelles, développer une société inclusive, fabrique de territoire, internat d'excellence, lutte anti-pauvreté, ...



Économie - Emploi

Département de la Creuse

France Relance : axe compétitivité
Montants pour l'axe et montant total (€)
par commune
de septembre 2020 à juin 2022


Dossiers de soutien à l'investissement,
hors guichets de fonctionnement

LEGENDE

Subventions pour l'axe compétitivité

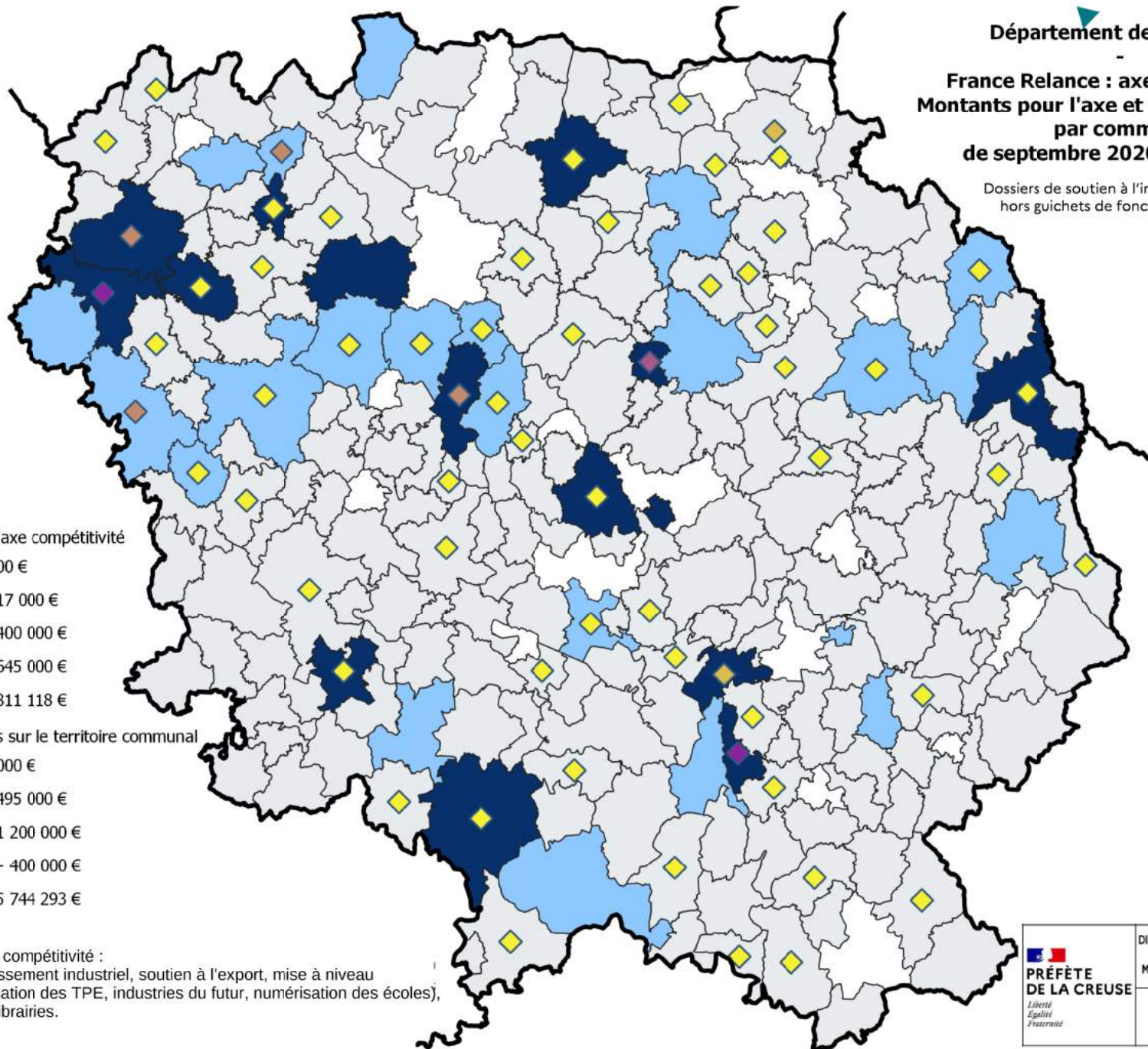
-  500 € - 27 500 €
-  27 500 € - 117 000 €
-  117 000 € - 400 000 €
-  400 000 € - 645 000 €
-  645 000 € - 811 118 €

Subventions totales sur le territoire communal

-  500 € - 144 000 €
-  144 000 € - 495 000 €
-  495 000 € - 1 200 000 €
-  1 200 000 € - 400 000 €
-  400 000 € - 5 744 293 €

Actions et sous axe compétitivité :

Accélération investissement industriel, soutien à l'export, mise à niveau numérique (numérisation des TPE, industries du futur, numérisation des écoles), modernisation des bibliothèques.



Économie - Emploi

Département de la Creuse

France Relance : axe écologie
Montants pour l'axe et montant total (€)
par commune
de septembre 2020 à juin 2022

Dossiers de soutien à l'investissement,
hors guichets de fonctionnement

LEGENDE

Subventions pour l'axe écologie

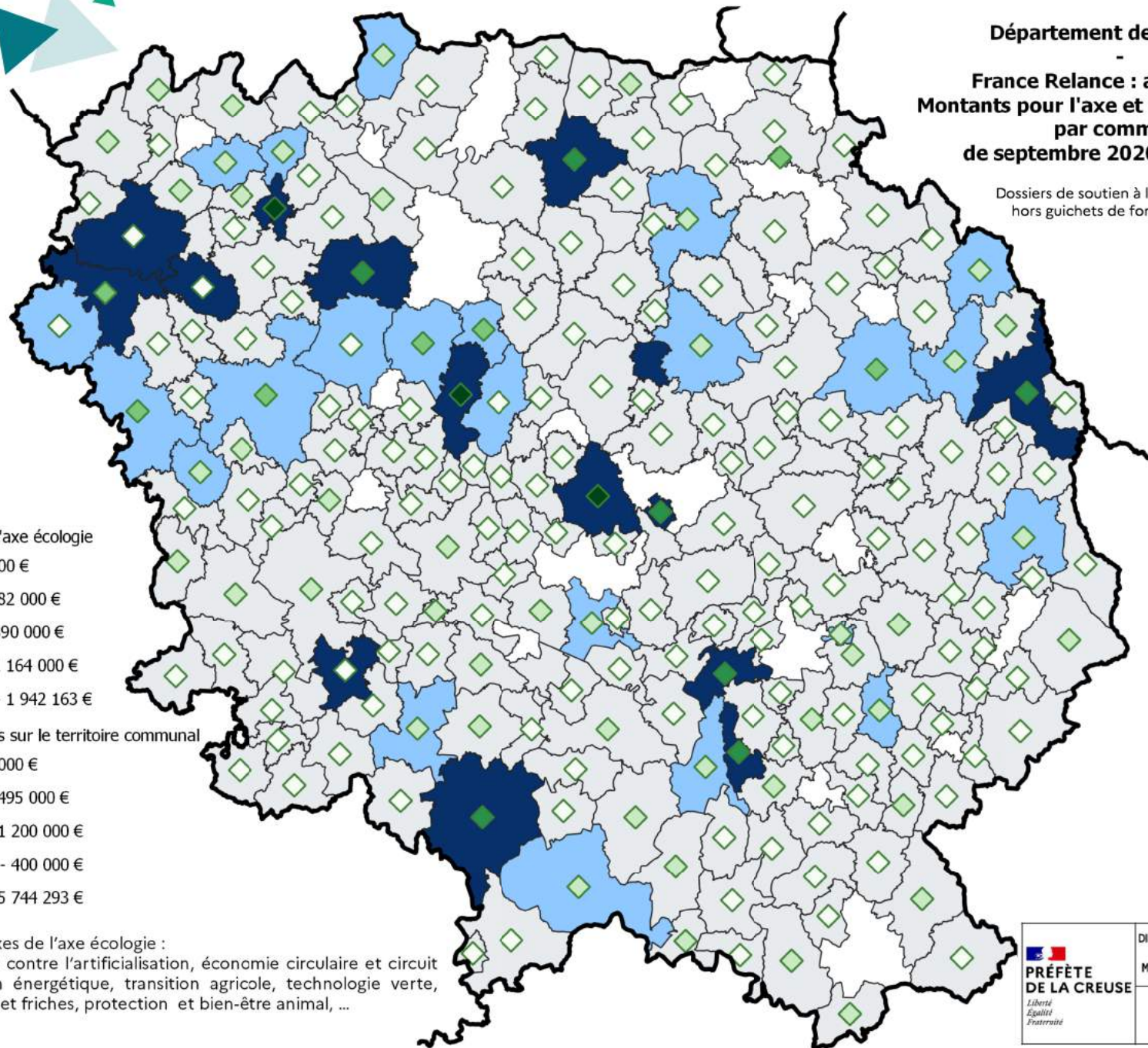
- ◇ 500 € - 69 000 €
- ◇ 69 000 € - 182 000 €
- ◇ 182 000 € - 390 000 €
- ◇ 390 000 € - 1 164 000 €
- ◇ 1 164 000 € - 1 942 163 €

Subventions totales sur le territoire communal

- 500 € - 144 000 €
- 144 000 € - 495 000 €
- 495 000 € - 1 200 000 €
- 1 200 000 € - 400 000 €
- 400 000 € - 5 744 293 €

Actions et sous axes de l'axe écologie :

Biodiversité, lutte contre l'artificialisation, économie circulaire et circuit court, rénovation énergétique, transition agricole, technologie verte, recyclage foncier et friches, protection et bien-être animal, ...



Économie - Emploi

EE2

Le plan alimentaire territorial (PAT)

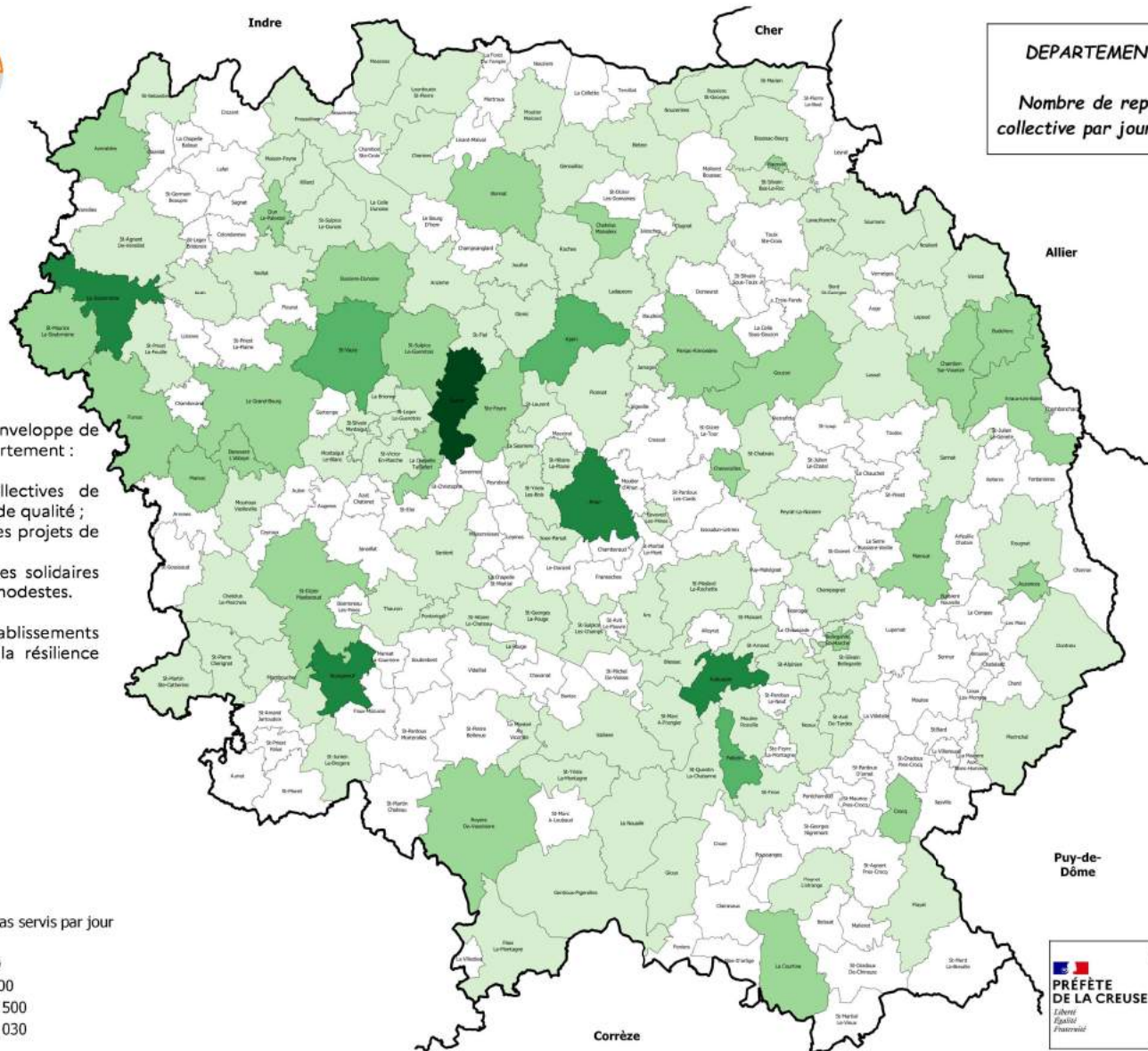
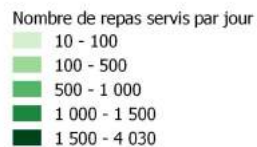


Le plan alimentaire territorial (PAT) a pour finalité d'assurer à la population un accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables pour tous. Il doit permettre de favoriser l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.

La Creuse s'est engagée dans un PAT départemental, avec une enveloppe de 120 000 euros. Trois thèmes principaux sont retenus pour le département :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- le soutien aux associations, TPE-PME et communes ayant des projets de mises à disposition d'une alimentation de qualité ;
- le soutien aux initiatives de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Le PAT permet d'aider tout acteur (entreprises, associations, établissements publics, ...) qui met des actions en œuvre pour développer la résilience alimentaire du département.



DEPARTEMENT DE LA CREUSE
-
Nombre de repas en restauration collective par jour servis par commune

Économie - Emploi

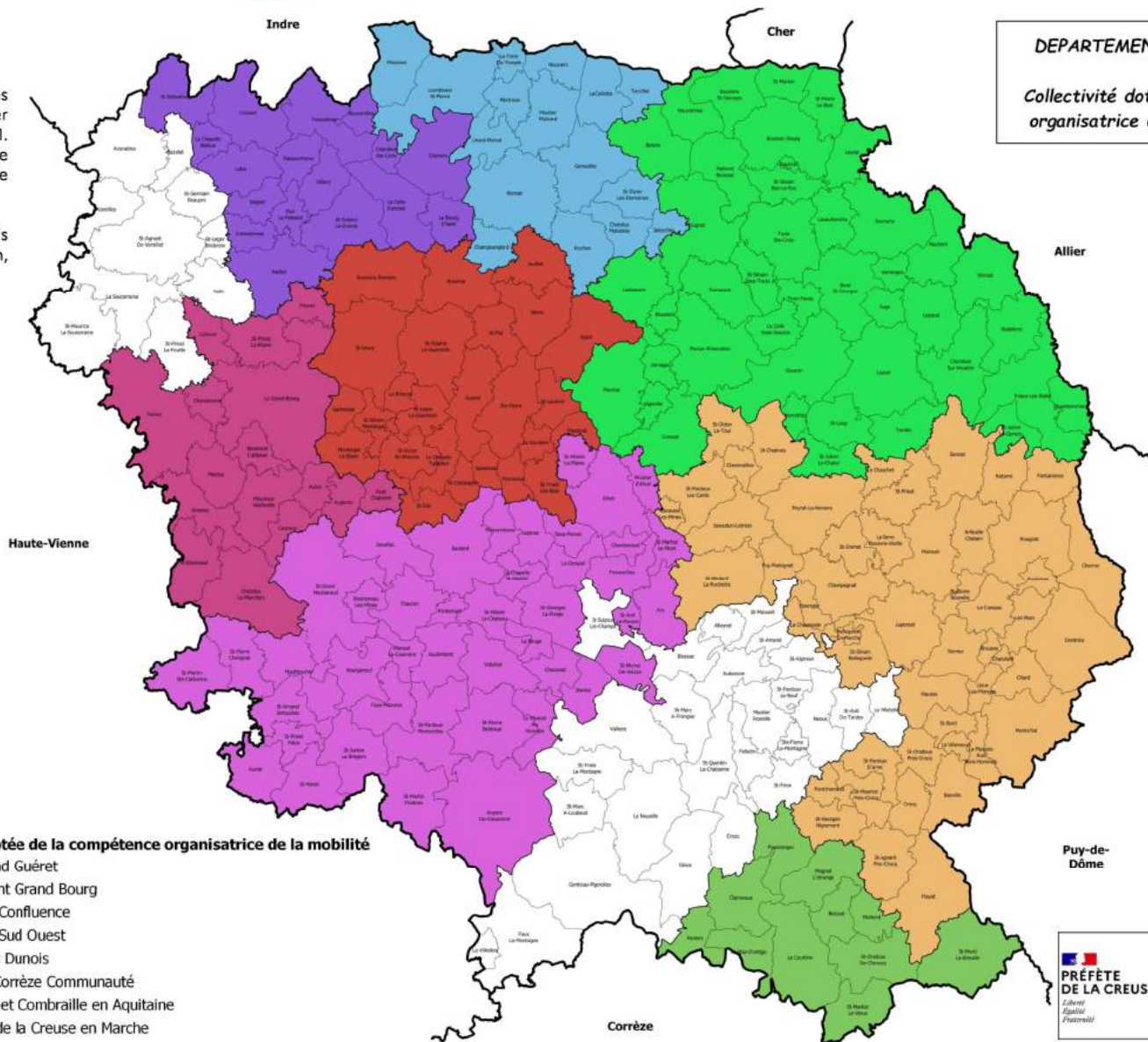
EE3

Les autorités organisatrices de mobilité



La loi d'orientation des mobilités a proposé aux communautés de communes de prendre la compétence, ou non, d'organiser la mobilité sur leur territoire, avant le 31 mars 2021. L'organisation de la mobilité doit permettre d'impulser une dynamique collective locale en faveur du développement de solutions de mobilité plus durables.

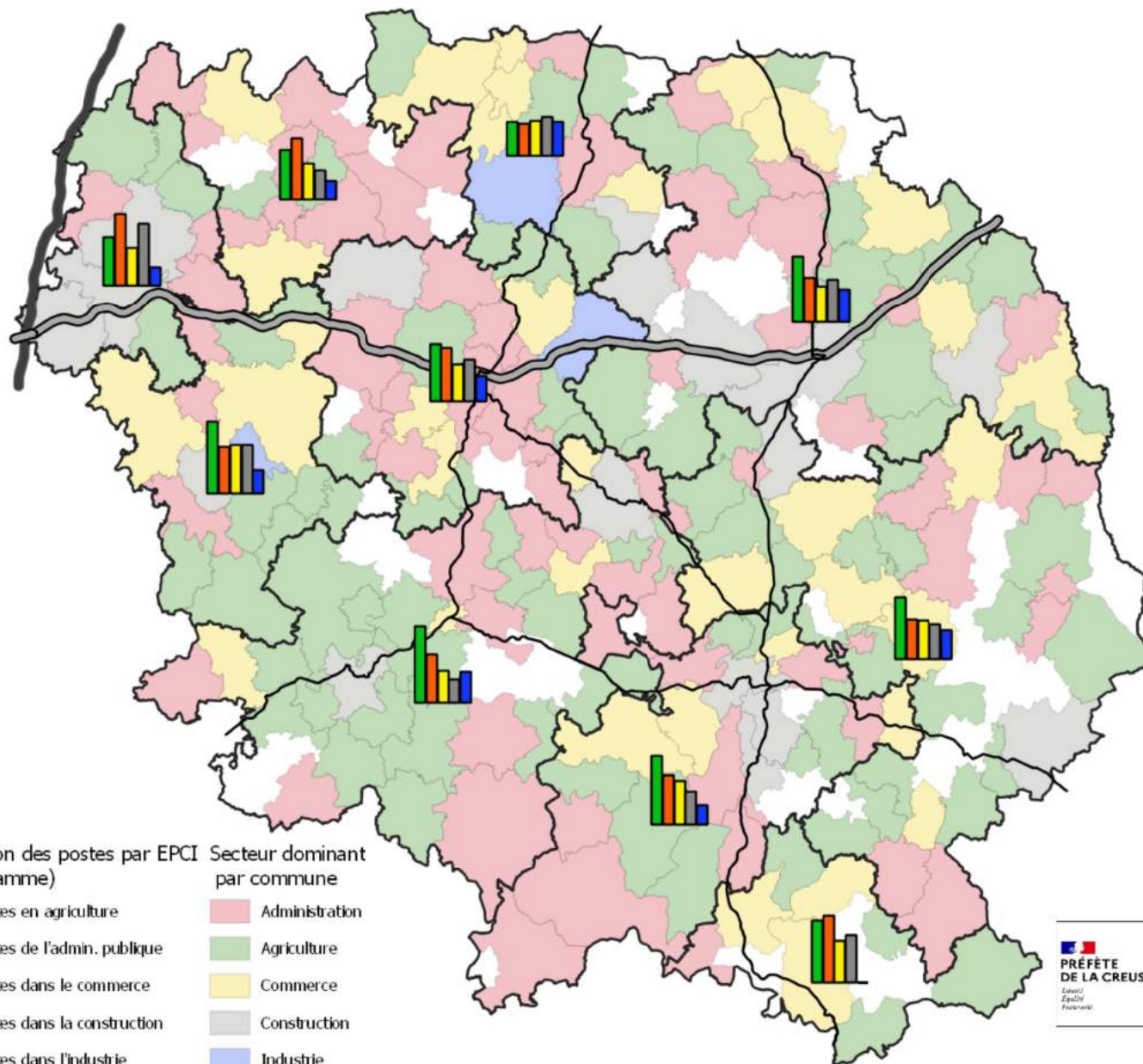
En Creuse, deux communautés de communes n'ont pas pris cette compétence : celle-ci est alors du ressort de la Région, pour les deux territoires concernés.



Économie - Emploi

EE4

Les emplois



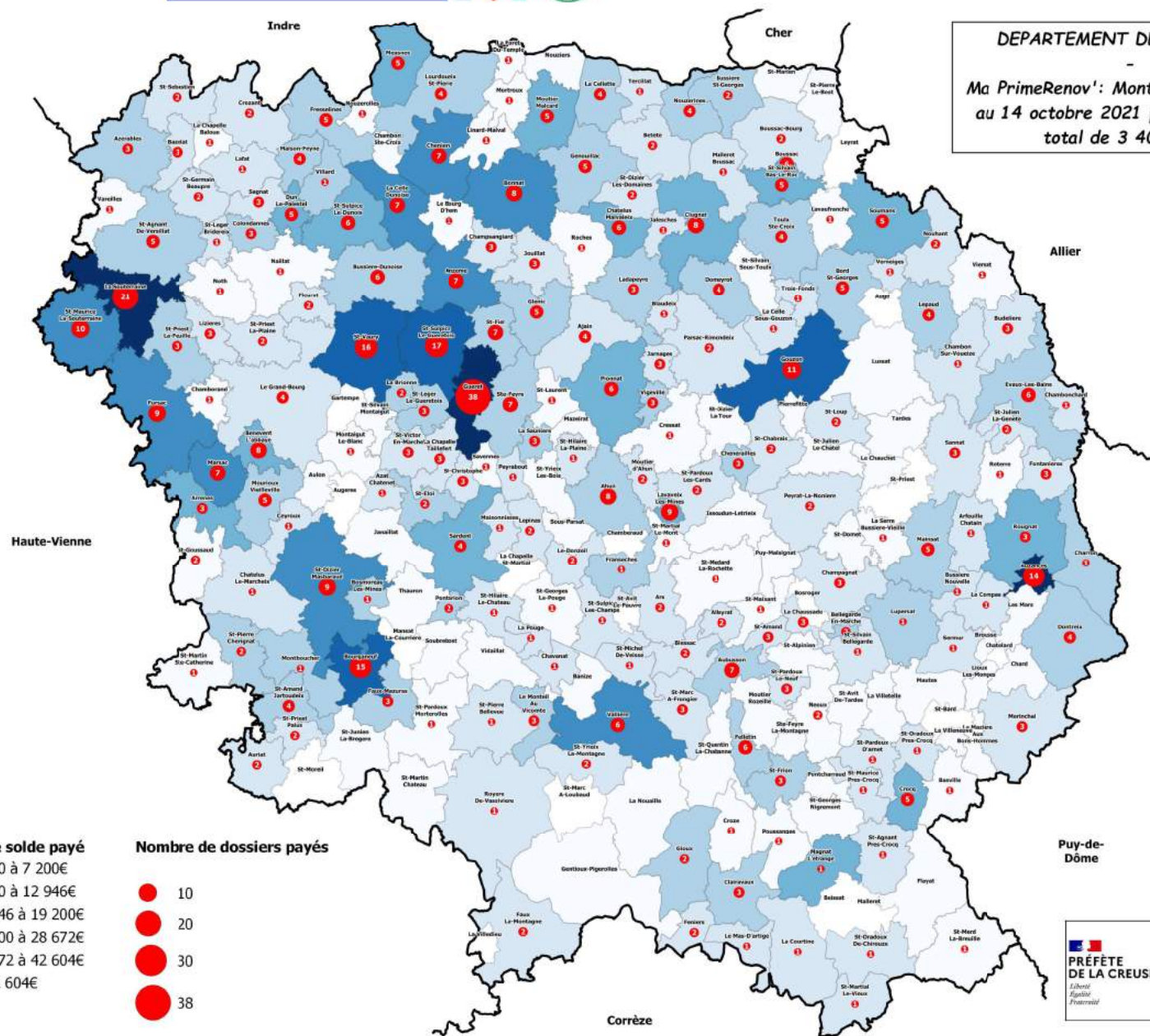
Logement

L1
MaPrimRenov



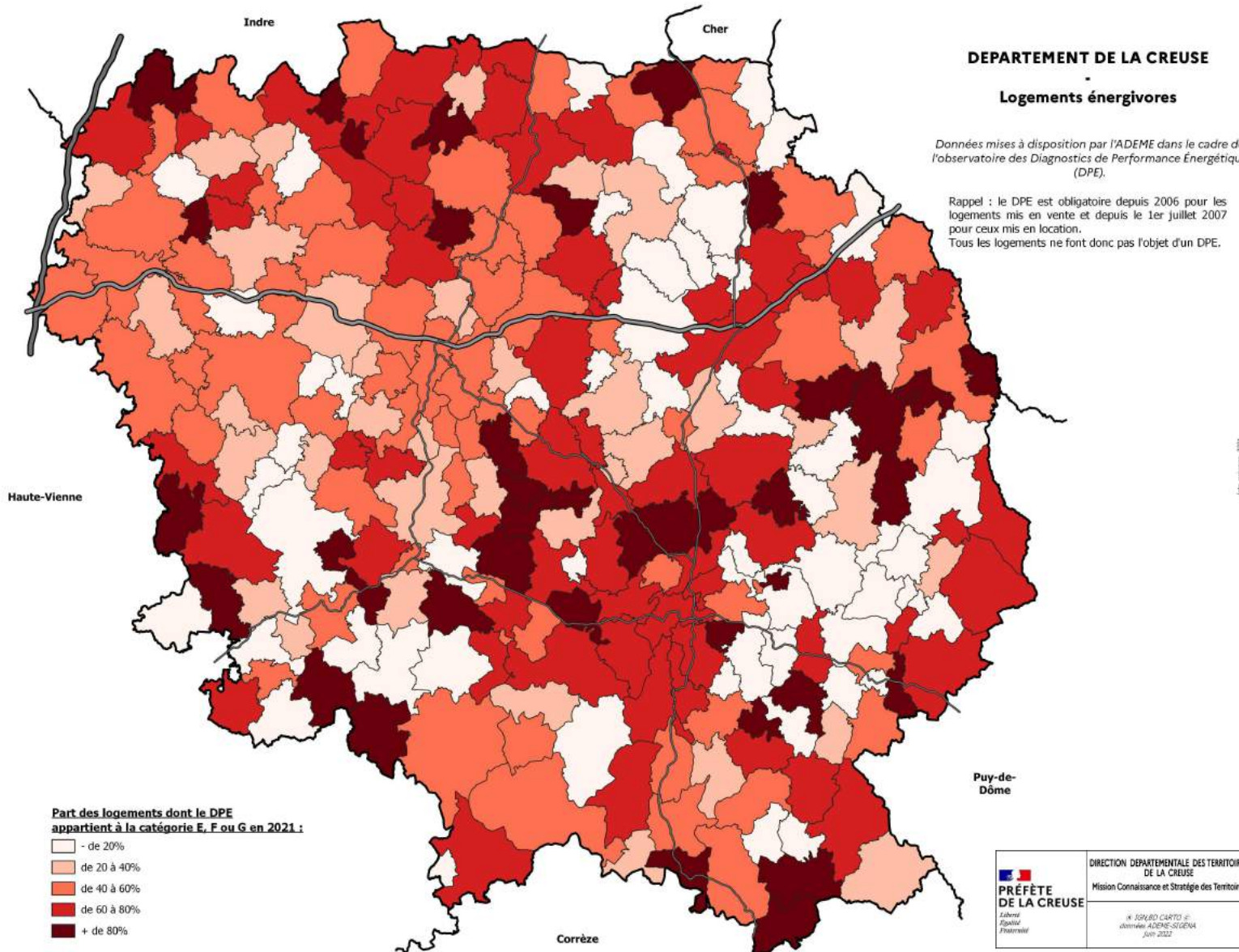
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**Ma PrimeRenov': Montant de solde payé
au 14 octobre 2021 pour un montant
total de 3 406 781€**



Le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), porté dans le département notamment par la plateforme Rénov 23 du SDEC (syndicat départemental des énergies de la Creuse), renseigne et conseille les usagers, propriétaires occupants ou bailleurs, vers ces différentes aides comme le dispositif national Ma prime rénov' (MPR) ou auprès des opérateurs locaux qui mettent en œuvre les aides du programme "Habiter mieux sérénité" (HMS) de l'Anah (Agence nationale d'amélioration de l'habitat).

Le niveau de précarité énergétique lié notamment à la pauvreté de la population et à l'âge des habitants constitue un frein à la rénovation énergétique des logements. Ainsi, 3 241 592 € d'aides au profit de 647 ménages ont été accordées en 2020, soit 1 876 254 € pour 499 dossiers au titre de ma prime rénov (MPR) et 1 365 338 € pour 148 dossiers au titre d'Habiter Mieux (dont 125 HMS – Habiter mieux sérénité et 23 HMA – Habiter mieux agilité). En octobre 2021, le montant des aides versées était déjà supérieur à ce qui avait été payé pour la totalité de l'année 2020, avec un total de 3 406 781 euros.



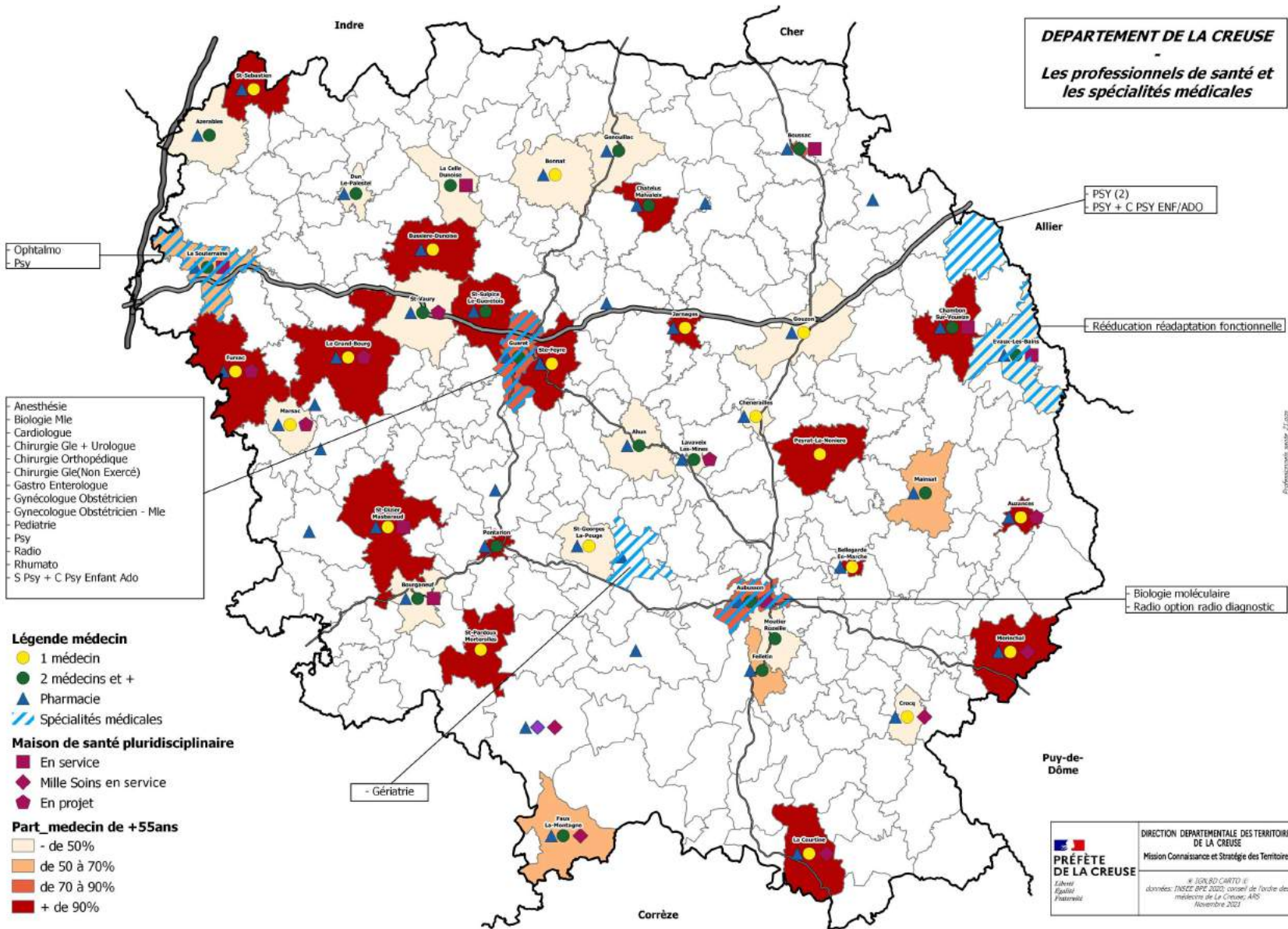
Avec 35 % de logements privés construits avant 1919, le département de la Creuse est celui de la région Nouvelle Aquitaine qui a le plus fort taux de "passoires énergétiques", classées F et G. De plus, le revenu moyen par habitant y est aussi le plus faible. Ces deux facteurs cumulés entraînent un fort risque de précarité énergétique.

Tous les ménages peuvent bénéficier du dispositif coup de pouce chauffage pour sortir des énergies fossiles, notamment pour les travaux de changement de chaudière fioul. Financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, ces aides sont mobilisables via les entreprises RGE qui ont signé la charte « coup de pouce chauffage » et qui réalisent les travaux.

Santé – Famille - Handicap

SFH1

Développer l'attractivité médicale du département pour mieux répondre aux besoins des populations



Dans le cadre de la réforme prioritaire, les structures de soin coordonnées doivent être doublées. Parmi ces structures, les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé pluriprofessionnels sont concernés par ce doublement de leur nombre. La faiblesse du nombre de professionnels et de l'offre de soin sur le territoire creusois n'aide pas à leur mobilisation et explique encore le faible nombre de telles structures sur le département.

Services publics - Territoire

SPT1

Assurer une bonne couverture Internet fixe et téléphonie mobile



L'objectif du Plan Très Haut Débit est de donner à l'ensemble des Français un accès internet performant.

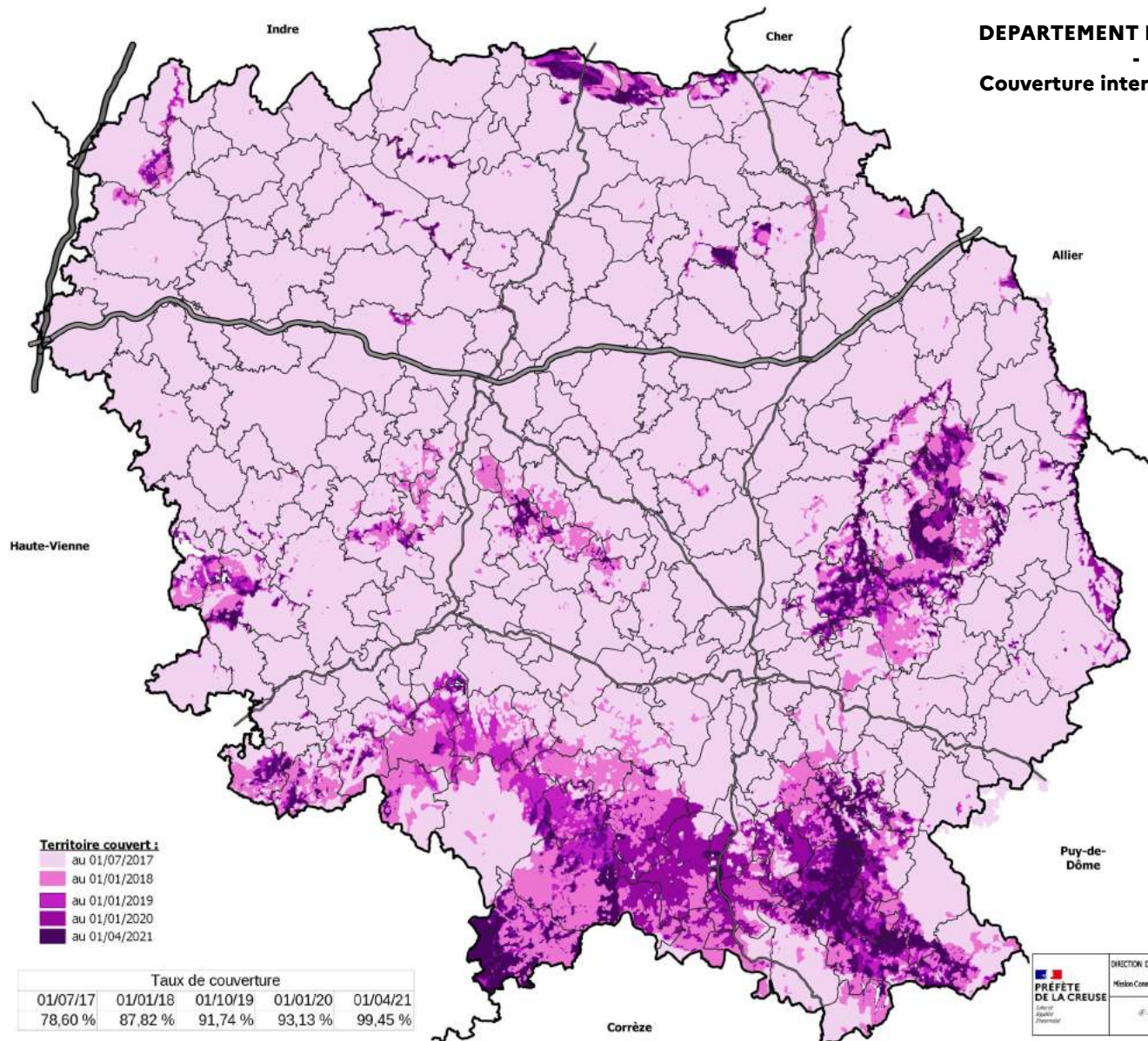
Il devra permettre à tous d'accéder à :

- un bon haut débit fixe (8 Mbit/s) d'ici à 2020 ;
- un très haut débit fixe (30 Mbit/s) d'ici à 2022.

Il vise par ailleurs à généraliser le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire d'ici à 2025.


DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Couverture internet mobile 4G



Territoire couvert :
 au 01/07/2017
 au 01/01/2018
 au 01/01/2019
 au 01/01/2020
 au 01/04/2021

Taux de couverture				
01/07/17	01/01/18	01/10/19	01/01/20	01/04/21
78,60 %	87,82 %	91,74 %	93,13 %	99,45 %


 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
 Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
 © IGN, BD CARTO © SOURCE ARCEP août 2021

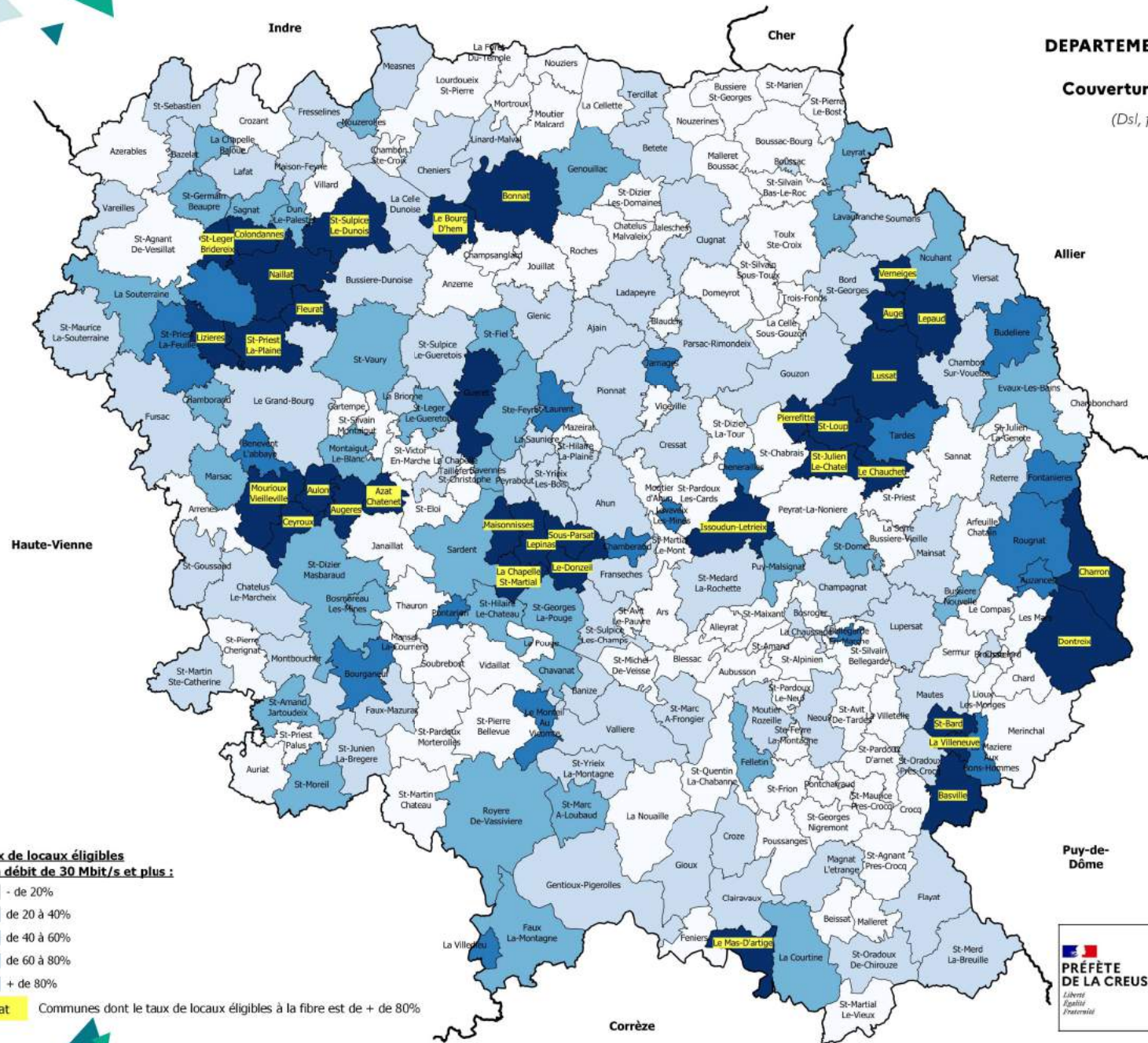
SPT1

Services publics - Territoire

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Couverture internet filaire

(Dsl, fibre, câble)




PRÉFÈTE DE LA CREUSE
 Liberte
 Egalite
 Fraternite

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
 Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

IGN, BD CARTO 6
 données ARCEP avril 2022
 Juin 2022

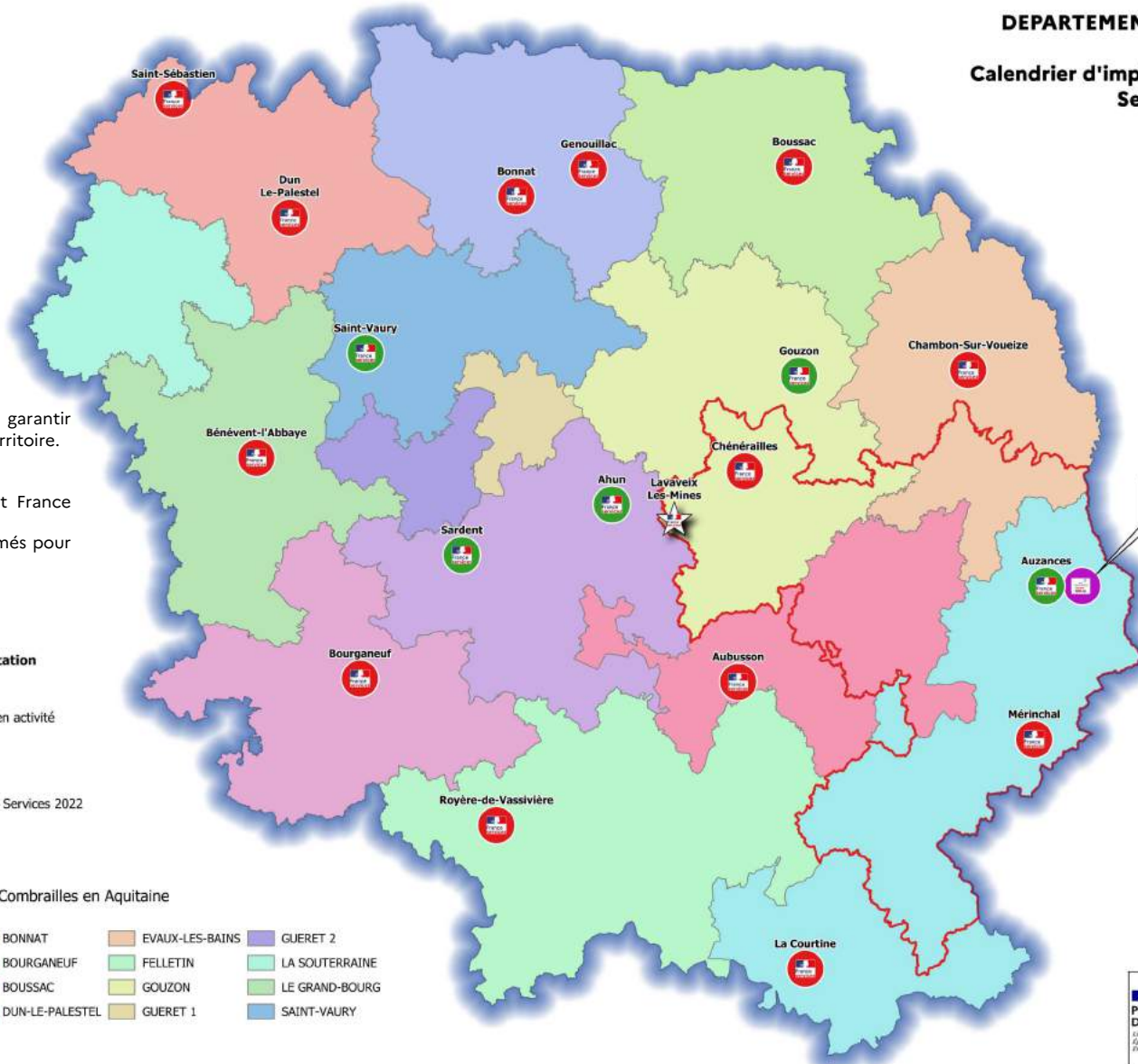
Services publics - Territoire

SPT2

Déployer une offre France Services sur tous les territoires



DEPARTEMENT DE LA CREUSE - Calendrier d'implantation des France Services



Le programme France Services a été créé par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire.

Objectifs :

- chaque Français pourra à terme accéder à un point France Services en moins de 30 minutes ;
- l'accueil sera assuré au minimum par deux agents formés pour accompagner les citoyens dans leurs démarches.

Calendrier d'implantation France Services

- France Services en activité
- 2022
- Bus itinérant des Services 2022
- Antenne 2022
- CC Marche et Combrailles en Aquitaine

Cantons	
BONNAT	EVALX-LES-BAINS
AHUN	GUERET 2
AUBUSSON	LA SOUTERRAINE
AUZANCES	LE GRAND-BOURG
DUN-LE-PALESTEL	GOUZON
GUERET 1	SAINT-VAURY
BOURGANEUF	FELLETTIN
BOUSSAC	ROYÈRE-DE-VASSIÈRE
LA COURTINE	

Création bus itinérant sur le territoire de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

creuse_cantons_A0509-FranceServicesLogo

Services publics - Territoire

SPT3

Déployer le programme
cœurs de ville (ORT)

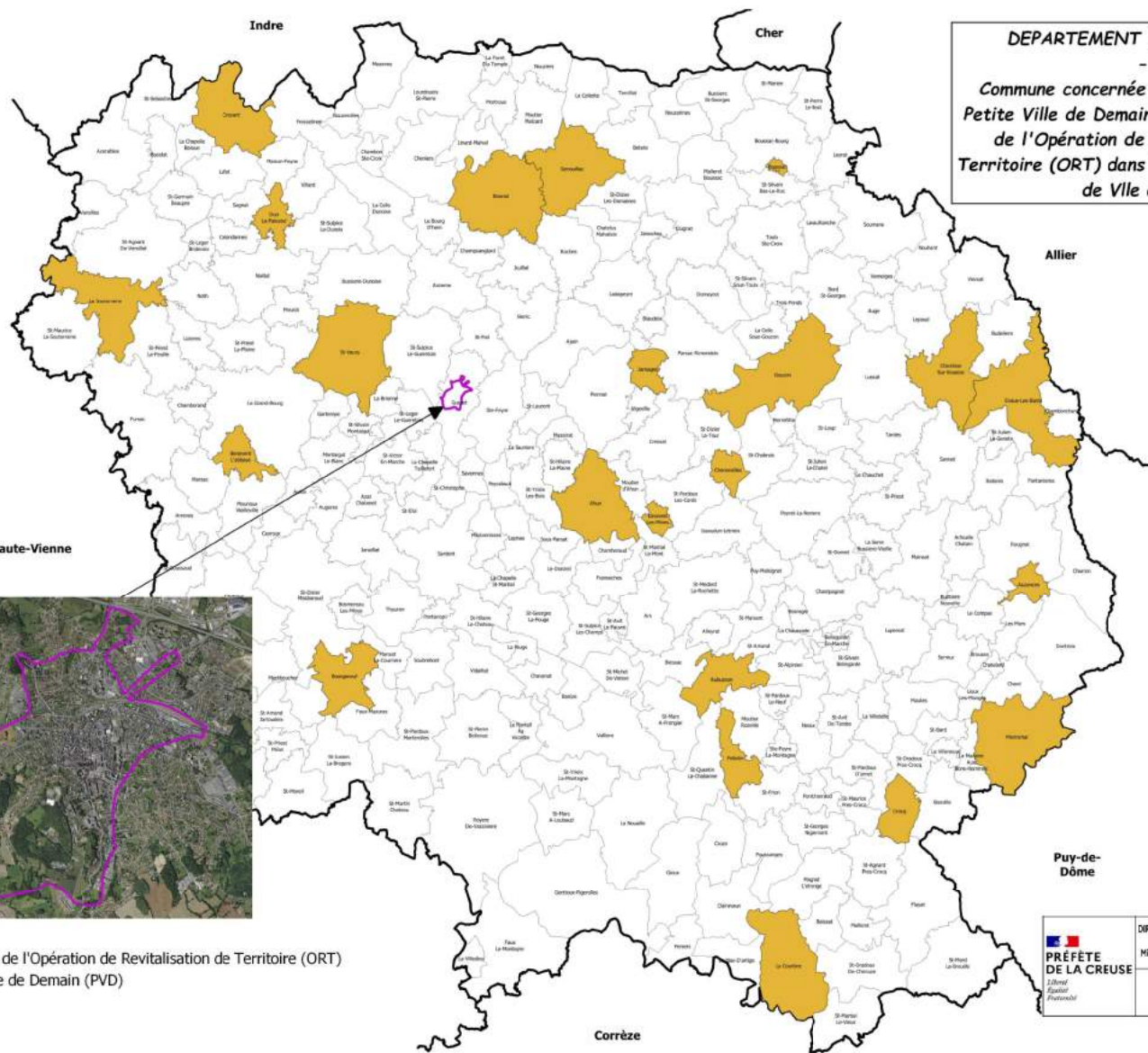
SPT4

Accompagner le renforcement
des centralités (PVD)

Pour redynamiser les centres villes des villes moyennes et des communes de moins de 20 000 habitants, le Gouvernement a mobilisé l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui pilote deux programmes nationaux :

« Action cœur de ville », lancé en décembre 2017, est un programme qui poursuit l'objectif de redynamiser les centres villes de 234 villes moyennes en confortant le rôle moteur de ces communes dans le développement du territoire et en améliorant les conditions de vie des habitants.

« Petites villes de demain », lancé en octobre 2020, est un programme visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de plus de 1 600 communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique, pour concevoir et mettre en œuvre leur projet de territoire.



DEPARTEMENT DE LA CREUSE
-
Commune concernée par les dispositifs
Petite Ville de Demain (PVD) et périmètre
de l'Opération de Revitalisation de
Territoire (ORT) dans le cadre Action Cœur
de Ville Guéret

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
PRÉFÈTE
DE LA CREUSE
* ICR/BD CARTO 6
Octobre 2021

SPT3
SPT4

Transition écologique

TE1

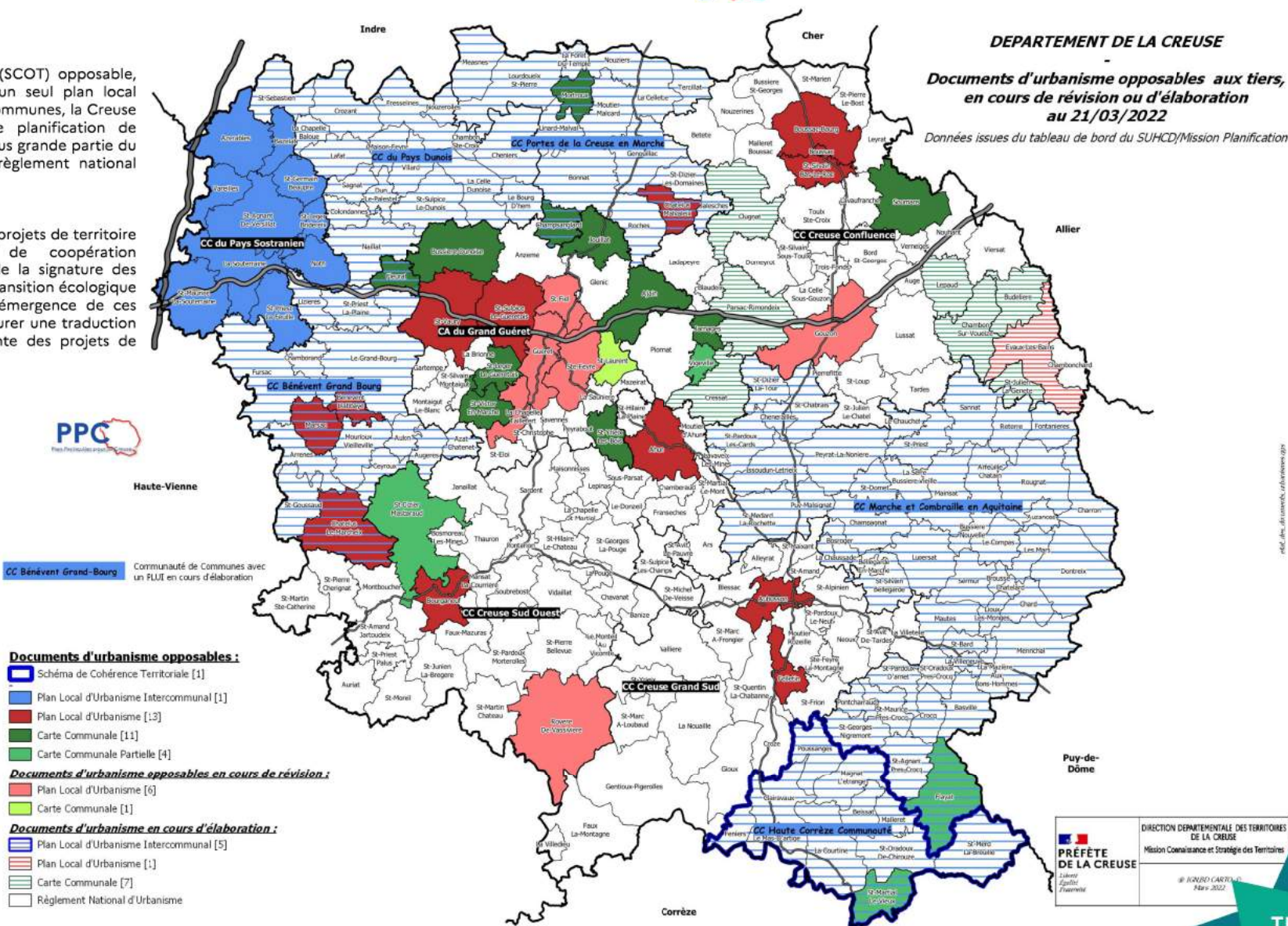
Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols (avancement des documents d'urbanisme)

Avec un seul schéma de cohérence territoriale (SCOT) opposable, concernant 11 communes du département, et un seul plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) couvrant 10 communes, la Creuse souffre d'un déficit important en matière de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale. Ainsi, la plus grande partie du territoire se trouve soumise à l'application du règlement national d'urbanisme (RNU).

Or, ces documents représentent la traduction des projets de territoire que porte chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), notamment au travers de la signature des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique (CT2RTE). La période semble donc propice à l'émergence de ces documents de planification qui permettront d'assurer une traduction cohérente, prospective, structurante et polarisante des projets de développement des EPCI.

Pour favoriser la mise en synergie de l'ensemble des projets de territoire, et pour faire face aux difficultés structurelles qui pèsent sur l'avenir de ce département, l'intérêt d'engager des démarches de planification - dont celle concernant l'élaboration d'un ou plusieurs SCOT couvrant le département - a été identifié dans un document spécifique « le plan particulier pour la Creuse (PPC) ». Il est ainsi prévu de faire de la Creuse un laboratoire d'expérimentations territoriales des politiques publiques dans ce domaine qui aura vocation à bénéficier de l'attention de tous les pouvoirs publics.

Par ailleurs, la Creuse est peu concernée par la problématique d'étalement urbain. Toutefois, le département ne peut demeurer dans le statu quo limitant du RNU et doit pouvoir proposer une offre d'urbanisation équilibrée pour attirer de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages avec enfants. Il doit également répondre à l'enjeu constitué par la nécessaire revitalisation des centres-bourgs, encouragée notamment par la labellisation de 22 « Petites villes de demain ».



Transition écologique

TE2

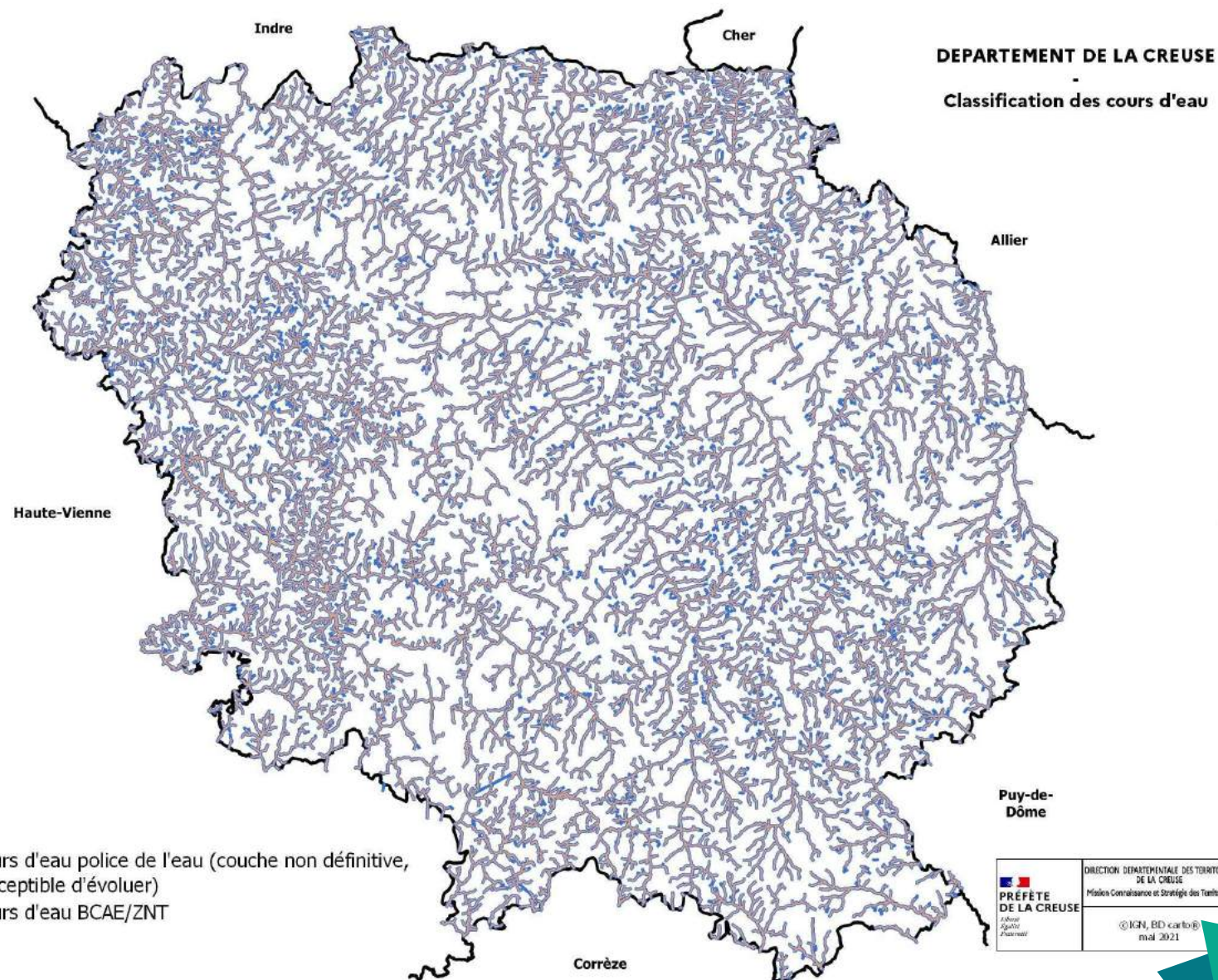
Garantir les conditions d'un partage apaisé des ressources en eau



Le contexte du changement climatique met en évidence une fragilité de la Creuse vis-à-vis de la disponibilité en eau. Cette situation nécessite des réponses urgentes pour une gestion optimisée de cette ressource. Cet objectif est majeur dans un département qui a pris du retard dans la mise à niveau de ses équipements. Ce retard concerne aussi bien le domaine de l'eau potable, que l'assainissement ou la mobilisation des ressources en eau pour l'agriculture.

La gestion de l'eau potable est une problématique pour l'ensemble du département. En effet, victimes d'un mode de gestion éclaté (86 unités de gestion de l'eau (UGE) alimentées par 501 captages), les infrastructures d'alimentation et de traitement souffrent d'un vieillissement global. Les enjeux sont non seulement quantitatifs mais aussi sanitaires et de gouvernance. La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets indique la nécessité de garantir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec notamment dans son article 61, la protection des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (AEP).

L'élaboration d'un plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau dans la Creuse (PACREC) a été officialisée en 2019. Son objectif essentiel est de permettre un meilleur partage des ressources entre les divers usages : domestiques, agricoles et économiques, en mobilisant tous les acteurs institutionnels, les outils et la gouvernance de l'eau (SAGEs SDAGE, SDAEP, Comité eau). Le PACREC comprend 16 actions réparties en 5 thématiques. Fin 2021, 7 actions ont été réalisées.

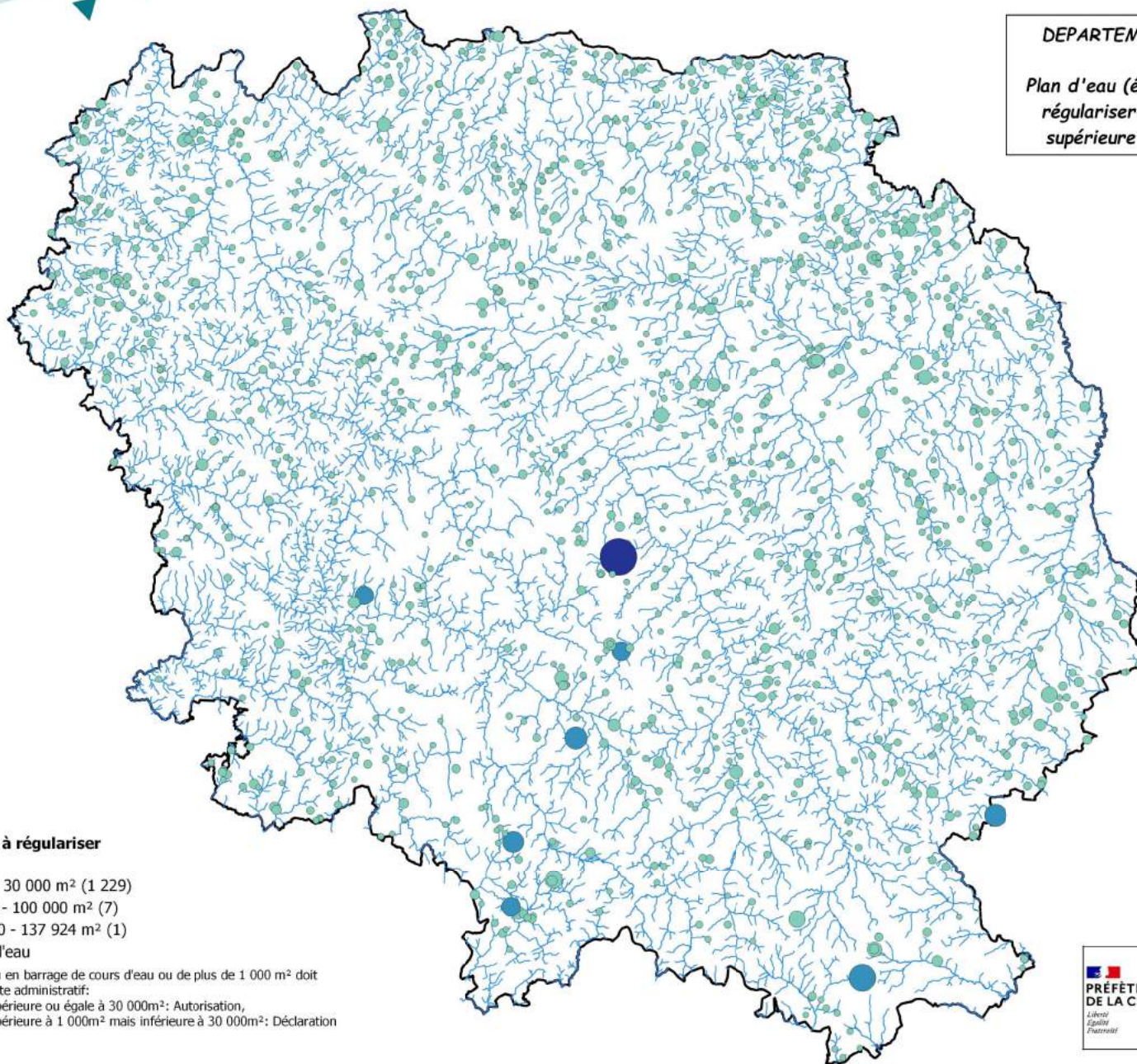


com_Laippou_LaCreuse_2021_01ps

Transition écologique

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Plan d'eau (étangs) non exhaustif à régulariser ayant une superficie supérieure ou égale à 1 000m²



Plan d'eau à régulariser

- 1 000 - 30 000 m² (1 229)
- 30 000 - 100 000 m² (7)
- 100 000 - 137 924 m² (1)
- Cours d'eau

Tout plan d'eau en barrage de cours d'eau ou de plus de 1 000 m² doit posséder un acte administratif:
- Superficie supérieure ou égale à 30 000m²: Autorisation,
- Superficie supérieure à 1 000m² mais inférieure à 30 000m²: Déclaration

Transition écologique

Concernant la gestion de l'eau potable, le conseil départemental et les collectivités ont élaboré le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) pour la Creuse, validé en juin 2020. Trois enjeux sont définis pour le SDAEP :

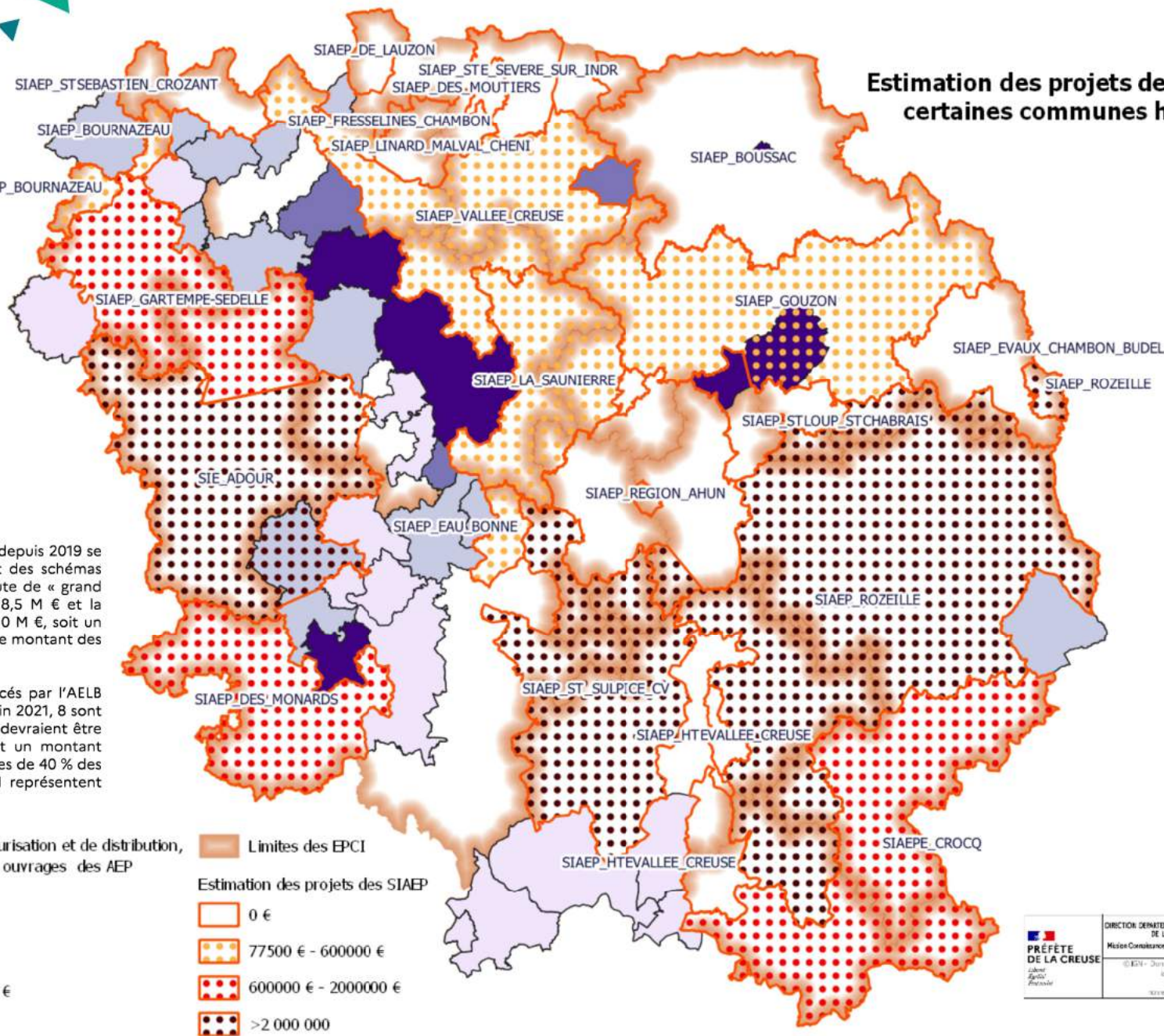
- la reconquête et le maintien de la qualité de l'eau à la source, en priorité pour les ressources stratégiques de l'échelle du département ;
- la sécurisation de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable ;
- l'accompagnement des acteurs pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie commune.

Les actions définies sur 10 ans ont été hiérarchisées pour répondre à ces enjeux, dans un programme pluriannuel.

Le prévisionnel de 2022 voit la dynamique lancée depuis 2019 se poursuivre avec un suivi et un accompagnement des schémas directeurs d'eau potable (1,5 M €), la mise en route de « grand projet » sur l'axe rivière Creuse pour au moins 8,5 M € et la connexion « Allier » au Nord-Est avec à minima, 10 M €, soit un prévisionnel minimum de 20 M €. Cela doublerait le montant des actions programmées en 2021.

Avec un focus particulier sur les 13 projets financés par l'AE LB dans le cadre du Plan de Relance pour la Creuse, fin 2021, 8 sont démarrés et 3 sont terminés. Pour 2022, 9 autres devraient être achevés. L'ensemble des 13 projets représentent un montant d'aides de l'AE LB de 1,48 M € pour un niveau d'aides de 40 % des dépenses. Les travaux finis ou démarrés en 2021 représentent 972 360 euros d'aides de l'AE LB.

Estimation des projets des SIAEP et de certaines communes hors SIAEP



Transition écologique

TE3

Énergie renouvelable : schéma départemental

La consommation énergétique du département est globalement stable depuis 2017 : 3 750 GWh. Les transports et le résidentiel sont les plus consommateurs. La Creuse a produit en 2017, 837 GWh d'énergie renouvelable. Elle couvrait environ 22 % de la consommation d'énergie finale creusoise et 31 % de la consommation électrique, cette même année.

Afin de décliner les objectifs fixés au niveau national et régional, pour le département de la Creuse, le pôle des énergies renouvelables a décidé d'élaborer un schéma départemental des énergies renouvelables (SDEnR). Le développement des énergies renouvelables s'inscrit pleinement, avec la réduction de la consommation énergétique, dans les objectifs de transition énergétique, déclinés sur l'ensemble des territoires européens, français et régionaux. Ce schéma présente les orientations pour un développement raisonné des énergies renouvelables sur le département.

Plusieurs orientations départementales ont été ainsi déterminées : atteindre l'auto-suffisance énergétique d'ici 2050, réduire la consommation d'énergie de 30 % d'ici 2050 et développer un mix énergétique permettant de respecter les potentiels de développement des différents territoires creusois, en fonction de leurs caractéristiques.

Symbole de légende



Légende



Transition écologique

TE4

Évolution des surfaces : artificialisation, surfaces agricoles et forestières

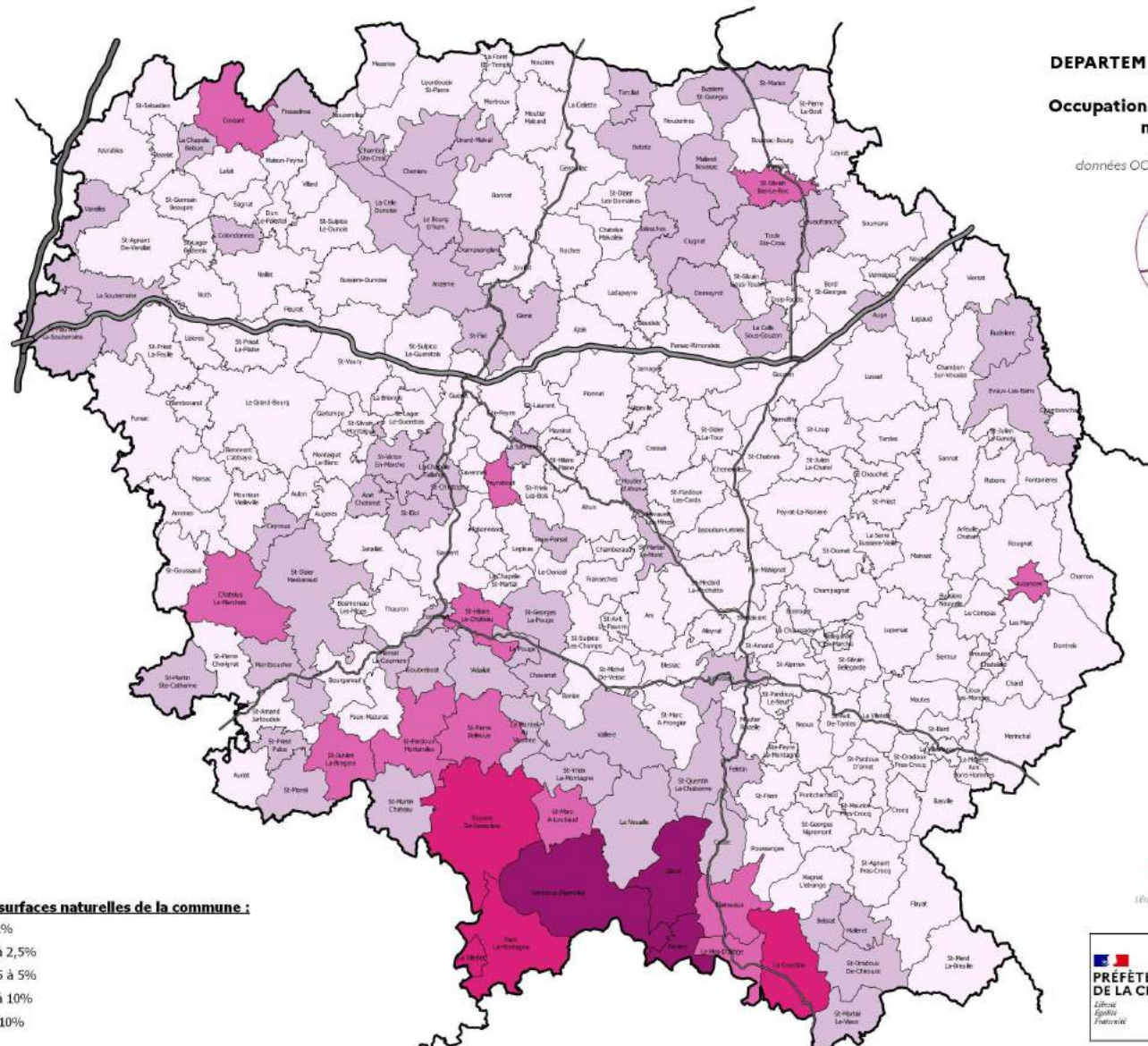
La Creuse est peu concernée par la problématique d'étalement urbain. La diminution des espaces naturels et forestiers se produit très majoritairement au profit de l'agriculture. Dans un territoire très rural comme celui-ci, les communes ne rencontrent qu'une pression foncière très mesurée, et la consommation foncière est, en chiffre brut, la plus faible de la région Nouvelle Aquitaine et une des plus faibles au niveau national. Dans ce contexte, l'objectif d'atteinte du zéro artificialisation nette (ZAN), qui dans un premier temps devrait se traduire par la réduction de 50 % de la consommation d'espace pour les 10 prochaines années en comparaison avec les dix dernières, provoque des incompréhensions voire des désaccords.

Depuis 10 ans, la Creuse a toujours artificialisé moins de 100 ha par an. C'est le seul département de la Nouvelle Aquitaine dans ce cas. Le deuxième département artificialisant le moins dans la région, est la Haute-Vienne. Mais ses 2 niveaux d'artificialisation les plus bas au cours de cette décennie sont de 130 et 160 ha/an. La moyenne d'artificialisation de la Haute-Vienne est de 189 ha/an, contre 69 ha/an pour la Creuse. En superficie totale artificialisée au cours de la dernière décennie, la Creuse est le seul département de la Nouvelle-Aquitaine à avoir artificialisé moins de 1000 ha. Elle est donc un département particulièrement frugal en terme de consommation d'espace.

Un observatoire de l'artificialisation basé sur les fichiers fonciers, et qui a vocation à s'enrichir dans les prochaines années de données plus précises sur le mode d'occupation des sols, a été mis en ligne en juillet 2019. Il permet de cerner plus finement les cas concrets d'artificialisation afin d'envisager des mesures fiscales.

Dans les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU), une doctrine locale de constructibilité limitée depuis septembre 2017, ainsi que d'une doctrine de mise en œuvre du pouvoir de dérogation du préfet dans les communes RNU non couvertes par un SCOT, a été élaborée.

Part des surfaces naturelles de la commune :



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Occupation du sol : les surfaces naturelles

données OCS Nouvelle-Aquitaine 2020



OBSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
AGRIcoles FORESTIERS
ET URBAINS
rafu

PREFÊTE DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

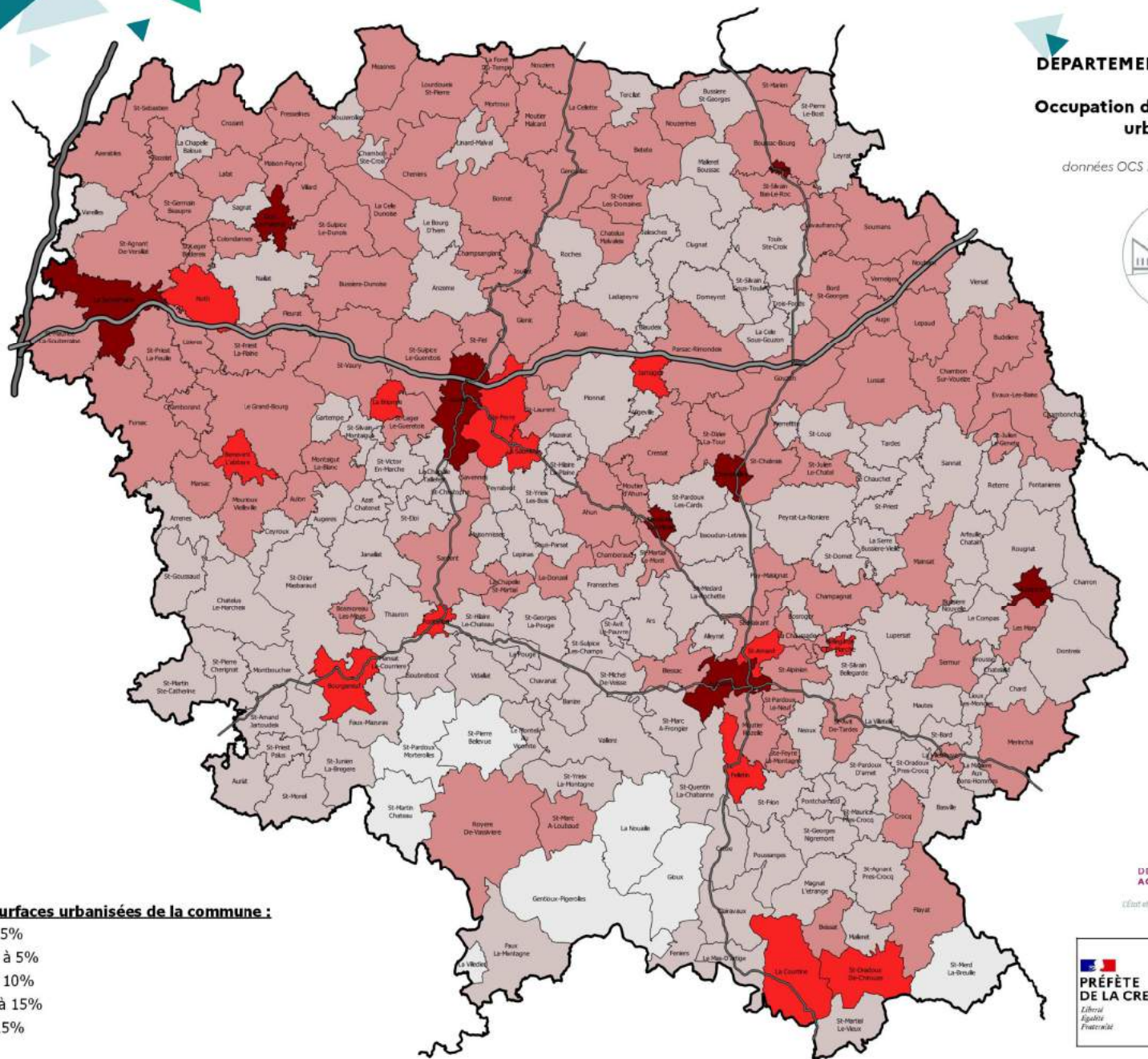
© IGN/BD CARTE © OCS NA mai 2022

Transition écologique

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Occupation du sol : les surfaces urbanisées

données OCS Nouvelle-Aquitaine 2020



Part des surfaces urbanisées de la commune :

- de 2,5%
- de 2,5 à 5%
- de 5 à 10%
- de 10 à 15%
- + de 15%



État et la Région au service des territoires

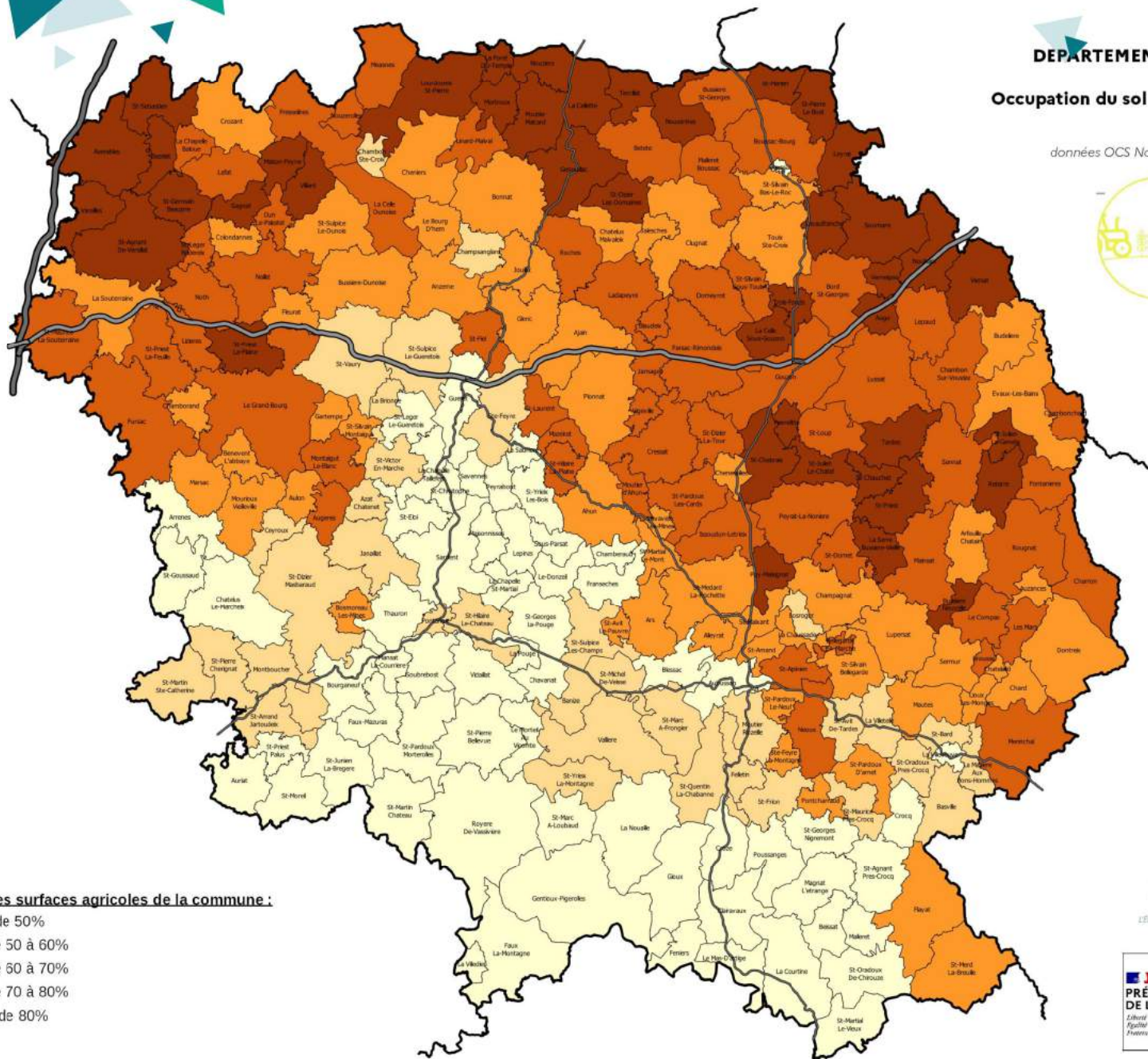
<p>PRÉFÈTE DE LA CREUSE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE</p> <p>Mission Connaissance et Stratégie des Territoires</p>
	<p>© IGN/JO CARTO © OCS NA mai 2022</p>

Transition écologique

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Occupation du sol : les surfaces agricoles

données OCS Nouvelle-Aquitaine 2020



Part des surfaces agricoles de la commune :

- de 50%
- de 50 à 60%
- de 60 à 70%
- de 70 à 80%
- + de 80%

OCS_AREAGEZ

OBSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
AGRIQUES FORESTIERS
ET URBAINS
rafu

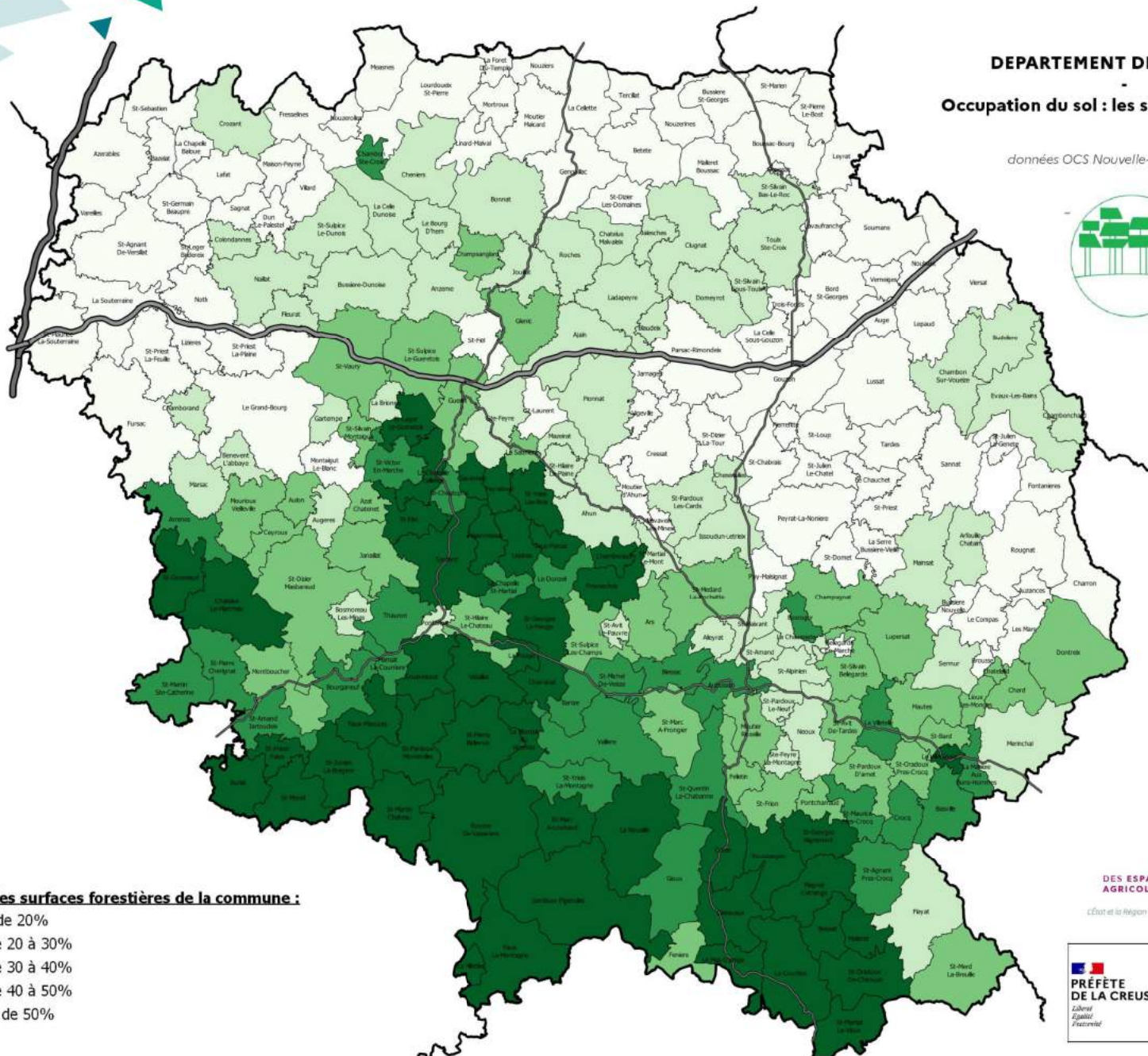
 PREFÈTE DE LA CREUSE <small>Levati Fajthel Préfecture</small>	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE Mission Connaissance et Stratégie des Territoires
	<small>© IGN/BD CARTE © OCS MA nov 2022</small>

Transition écologique

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Occupation du sol : les surfaces forestières

données OCS Nouvelle-Aquitaine 2020



Part des surfaces forestières de la commune :

- de 20%
- de 20 à 30%
- de 30 à 40%
- de 40 à 50%
- + de 50%



<p>PREFÈTE DE LA CREUSE</p> <p><small>Liberté Égalité Fraternité</small></p>	<p>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE</p> <p>Mission Connaissance et Stratégie des Territoires</p>
	<p><small>© IGRUO CARTO © données ANFU mai 2022</small></p>

Localisation



Avertissement

Direction départementale des territoires de la Creuse
Cité administrative - BP 147
23003 Guéret Cedex
Téléphone : 05 55 51 59 00
Courriel : ddt@creuse.gouv.fr

